

VIVE LE MARXISME-LÉNINISME-MAOÏSME! GUERRE POPULAIRE JUSQU'AU COMMUNISME!

Mineurs en lutte 1944-1948

supplément à la Cause du Peuple n°19

DE LA LUTTE POUR L'ÉPURATION A LA BATAILLE DU CHARBON

24 août 1944: la grève insurrectionnelle est déclenchée dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Les troupes allemandes battent en retraite, harcelées par le peuple en armes ; les F.T.P., les F.F.I., les milices patriotiques jour et nuit pourchassent l'ennemi qui livre encore de furieux combats ; les îlots de résistance nazis sont acculés et réduits à la reddition.

Les comités de défense des puits de mines veillent à ce que l'ennemi dans sa retraite ne détruise nos puits de mine. La sauvegarde de ce bien national est capitale pour toute la nation ; c'est ce que les mineurs, avec leur sens patriotique ont compris.

Pendant les quatre années de régime hitlérien, ils n'ont pas marchandé leur vie ; c'est généreusement qu'ils ont versé leur sang pour le pain, la liberté et la paix.

Septembre 1944: une à une, les concessions minières sont libérées. Si les fosses sont intactes, pour le matériel il n'en est malheureusement pas de même. Il manque de tout, ; c'est d'un incommensurable courage que les mineurs, n'ayant ni chaussures ni linge de corps font preuve ; c'est un vrai supplice, intolérable pour un mineur de ne pas pouvoir se débarrasser de cette couche gluante et noire qui s'est incrustée dans sa peau pendant ses huit heures de travail ; il n'y a pas de savon.

Pas un ouvrier de la mine n'échappe à la gale qui jour et nuit le ronge, et rend chaque jour son travail plus insupportable. Le pain est rationné, et il est en plus immangeable ; pas de fruits, pas de beurre pour le briquet, ; le bidon ne contient qu'une eau noirâtre, faite avec des petits pois brûlés, qui remplacent le café.

Malade ou blessé, il n'y a pas de médicaments. On ne trouve pas de farine de moutarde pour en faire un synapisme. Si le docteur prescrit du sirop, il faut porter sa ration de sucre au pharmacien. Les remèdes de bonne femme sont revenus à la mode.

La mortalité infantile est effrayante dans les corons. Les compagnies minières n'ont construit aucun logement ouvrier depuis 25 ans ; elles entassent les ouvriers, les vieux et les jeunes couples, à 2 ou 3 ménages par maison ; c'est-à-dire que plus de 16 personnes doivent vivre dans cet enfer incroyable de promiscuité.

Les zizanies, les heurts, des brouilles de ménages sont loin de parfaire à la bonne harmonie familiale et surtout à la quiétude à laquelle le mineur a nécessairement droit pour accomplir son pénible et dangereux métier. C'est le contraire : une vie infernale est imposée aux familles de mineurs, les ouvriers étant de poste opposé ne peuvent dans ces conditions récupérer de nouvelles forces pour répondre aux besoins de la production.

C'est à ces hommes mal logés, démunis de tout, à l'état squelettique, eux et leurs familles, et loqueteux, que Robert LACOSTE, ministre socialiste du gouvernement provisoire, fait appel pour relever la France de ses ruines et sauvegarder son indépendance.

Le 17 mai 1945, LACOSTE LANCE SON APPEL A LA CORPORATION MINIÈRE. Ce discours peut paraître long, mais il est nécessaire pour l'histoire de le publier en entier, afin de mieux mettre à nu l'éclatante duplicité, la trahison, la flagornerie, en un mot la bassesse de la phraséologie d'un homme de gouvernement qui a pu jouer avec ces mots, ces phrases, pour mieux exploiter la corporation minière, et la trahir, avec ses décrets.

Ceux-ci resteront à jamais attachés au plan Marshall, plan Schumann du pool charbon-acier, c'est-à-dire viseront à la liquidation de nos Houillères de tous les bassins de France : les décrets du 18 septembre 1948.

Le 17 mai 1945, Lacoste lance son appel à la corporation minière :

« C'est à vous tous, mineurs de France, que je m'adresse. Je veux attirer toute votre attention sur la crise du charbon. Le manque de combustible constitue, dès à présent, un véritable péril national. Il faut que vous le sachiez bien et que vous preniez exactement conscience des devoirs de solidarité que cette situation comporte pour vous ; le gouvernement, lui, connaît ses propres devoirs, d'abord envers la nation qui veut vivre, ensuite vis-à-vis de vous qui méritez d'être traités avec justice.

Ne croyez pas un seul instant que je veuille mettre sur vos épaules des responsabilités qui ne sont pas les vôtres. Je ne suis pas la campagne des adversaires des Houillères Nationales, et je ne sers par les desseins inavoués de commentateurs partiels de statistiques truquées. Je viens de vous parler loyalement dans votre intérêt et dans celui de la France.

Les honnêtes gens savent fort bien que les causes principales de notre situation sont l'impossibilité d'importer les quelques 25 millions de tonnes de charbon que notre pays se procurait bon an mal an à l'étranger avant la guerre ; l'usure de l'équipement de nos mines, le manque d'outillage, le mauvais état physiologique des mineurs, et enfin la baisse des effectifs des travailleurs de la mine.

Mais les honnêtes gens savent aussi que si le rendement des mines françaises n'augmente pas, nous allons au chômage généralisé, et aux pires épreuves pour les malades, les enfants, les vieillards.

Le gouvernement m'a donné mission de vous préciser qu'en l'état actuel de l'extraction charbonnière, après avoir consacré à l'armement de notre armée victorieuse les stocks amassés cet hiver sur le carreau pendant la crise des transports, il n'existe plus pour la Société nationale des chemins de fer français que six jours à peine de charbon d'avance. Si vous freinez ou arrêtez temporairement la production, vous risqueriez d'immobiliser tous les chemins de fer de France. La vie nationale serait paralysée, nous serions incapables de

transporter d'Allemagne jusqu'aux ports d'embarquement les troupes alliées qui, avec les nôtres, vont prendre le chemin de l'Extrême-Orient, pour combattre le Japon fasciste et délivrer l'Indochine, cette pièce maîtresse de la communauté coloniale française, sans laquelle la métropole n'eût pas été sauvée de l'oppression et de la barbarie.

Songez aussi que faute de charbon, 12 hauts fourneaux seulement fonctionnent en France, contre 110 avant la guerre. Nous réduisons au minimum l'activité des cokeries du Nord. L'industrie textile ne peut transporter qu'une minime partie des matières premières, laine et coton qu'elle reçoit depuis quelques semaines d'Angleterre et des Etats-Unis. Nous avons dû amputer de 75% la dotation en charbon des industries de fabrication de matériaux : la construction de quelques grands barrages est interrompue par manque de ciment alors que nous allons être privés bientôt, par suite de la sécheresse, d'une quantité importante d'énergie électrique ; les sinistrés attendent tuiles, briques et verre que nous ne pouvons fabriquer qu'en quantités douloureusement insuffisantes.

Demain sans doute, nous devons envisager un arrêt temporaire des grandes industries dans le moment même où déportés et prisonniers rentrent à leur foyer, avides de se mettre au travail.

Nous n'avons pu encore mettre un gramme de charbon en stock pour préparer le chauffage des populations cet hiver, et nous avons dû réduire de plus de 500% les attributions de charbon destinées aux sucreries. Ainsi, dans l'état actuel des choses, non seulement il est à craindre que les Français aient froid cet hiver, mais il est à présumer qu'ils seront privés de sucre. Voilà la situation réelle. Voilà la vérité, camarades mineurs.

Dans ces conditions, il est clair qu'il n'y a pas d'autre solution que de poursuivre avec acharnement l'augmentation de l'extraction, En peu de temps, avant cet hiver, si vous le voulez, et le gouvernement est prêt à vous y aider, vous tirerez chaque mois de la mine les quelques centaines de milliers de tonnes supplémentaires dont notre pays a le besoin le plus impérieux.

Il ne s'agit pas de dire que la victoire en Europe marque la fin de tout effort. D'abord, ce n'est pas vrai militairement et puis à quoi sert d'avoir abattu le fascisme et d'avoir relevé la France si elle doit retomber dans cette autre forme d'esclavage qu'est la misère.

Vous me direz certes, et vos délégués syndicaux et fédéraux me l'ont souvent répété, que pour que vous ayez du coeur au travail, il faut que vos revendications soient satisfaites, le plus rapidement et le plus largement possible.. J'en suis tout à fait d'accord. Vos représentants savent que présentement nous étudions sérieusement ces revendications. Hier matin, le conseil des ministres a décidé que la profession minière devait être mieux rétribuée que les autres professions industrielles.

C'est la simple justice car votre travail est presque toujours plus dur que celui des autres industries. Des efforts récents ont été faits pour améliorer votre ravitaillement, dont vous ressentirez prochainement les effets, notamment dans le domaine de la distribution de vin aux mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Un statut des mineurs est actuellement à l'étude : convention nationale, améliorations du régime des retraites, préparation sur le chantier, et je puis espérer que dans un avenir proche, des revendications vieilles de plusieurs dizaines d'années seront enfin réalisées.

Je n'ignore pas non plus qu'il y a parmi vous des mineurs étrangers, Polonais en particulier, qui ont à se plaindre de certaines injustices. Je m'efforcerai d'y mettre rapidement de l'ordre. Enfin, vous vous élevez contre l'incompréhension de certains supérieurs qui ne paraissent pas tenir suffisamment compte de vos avis et suggestions ; selon vous, ils n'entreraient pas sans réserve dans la vie nouvelle de la participation des ouvriers et des techniciens à la gestion des industries. A l'inverse, certains agents des cadres prétendent qu'il leur est parfois difficile d'exercer le minimum d'autorité nécessaire à la bonne marche de tout service quel qu'il soit.

Dans l'intérêt de la production, il faut à la fois que l'autorité légitime des chefs puisse s'exercer sur le plan technique, et que la consultation des ouvriers ne soit jamais omise lorsqu'elle est prescrite par la loi; c'est-à-dire que bien des malentendus sont à dissiper ; à cet effet, au cours de prochains voyages, je vous rapprocherai les uns les autres par des contacts directs.

Toujours dans l'intérêt de la production, il faudra éliminer les divergences de vues qui se manifestent encore sur les problèmes de l'épuration et terminer cette opération le plus rapidement possible. Une conférence charbonnière préconisée hier par le bureau confédéral et dont le principe avait été antérieurement admis par le gouvernement, se tiendra prochainement pour éclaircir tous ces problèmes.

De tout cela, vos représentants qualifiés sont tenus régulièrement au courant et c'est en discutant loyalement avec eux que j'essaie de répondre à vos aspirations ; je viendrai ultérieurement à ce micro vous entretenir de ce travail. »

Les mineurs, méfiants, ne croient plus aux belles paroles. Ils réclament LE STATUT DU MINEUR, les NATIONALISATIONS, du ravitaillement, que les trafiquants du marché noir qui affament la nation, soient mis hors d'état de nuire à la collectivité, confiscation des biens des traîtres et des collaborateurs, une véritable épuration des Vichyssois et des chartistes, application du programme du C.N.R.

Le sens de classe des mineurs s'est développé, enrichi sous l'occupation ; ils n'ont pas la mémoire courte, comme le prétendait le traître Pétain. Ils se souviennent de Munich, des Vichyssois, des collaborateurs toujours en place dans les haute sphères de l'Etat, dont ils sabotent le fonctionnement.

La drôle de guerre est vivace dans les esprits ; elle n'a pas été drôle pour les capitalistes et les banquiers.

L'appel du socialiste Lacoste du 17 mai 1945 n'a pas obtenu le résultat qu'escomptait le ministre de la production industrielle dans les couches de la laborieuse corporation minière. Lacoste se rend compte que son autorité est très faible ; les mineurs n'ont pas répondu à son appel.

Au lieu de se soumettre, d'obéir, leur colère éclate ; dans les puits, les cités, l'agitation va s'amplifiant ; pour tous, la comédie des 1 127 femmes rasées pour la France, ce n'est pas l'épuration.

Ils exigent l'épuration de certains ingénieurs, d'agents de maîtrise, qui ont cru à l'établissement séculaire dans notre pays de l'ordre nouveau. Ils exigent l'arrestation de ces ingénieurs qui, aux grèves de 1941 et 1943, dénoncèrent à leurs maîtres allemands, les plus ardents

défenseurs de leur corporation qui avec abnégation avaient pris la tête de leur légitime mouvement, traçant par leur courage, leur patriotisme, leur fidélité à leur classe, la seule route digne de l'honneur et du mérite d'être français ; LA LUTTE A OUVRANCE CONTRE LES NAZIS.

Les lécheurs de bottes de l'occupation étaient encore en place. Lacoste veut étouffer la légitime colère des travailleurs du bassin minier. Pour être écouté des mineurs, il aurait dû mettre en place les COMMISSIONS D'EPURATION, ET SURTOUT PRENDRE EN CONSIDERATION LES DOSSIERS QUI ETAIENT CONSTITUES et qui en attendant des jours plus calmes dormaient dans les archives des comités de libération, ou dans les tiroirs des bureaux des commissaires de la République, dont tous étaient des compagnons de la libération, les amis de De Gaulle.

Des grèves éclatent par puits, par tailles ; des centrales électriques marchent au ralenti ; la population manque d'eau.

LACOSTE REVIENT DANS LE BASSIN. Il tient une réunion aux grands bureaux de Lens, reçoit les réclamations des syndicats, leur parle de production. Les syndicats rétorquent : « EPURATION D'ABORD, PRODUCTION ENSUITE. » Le ministre croit intimider les délégués syndicaux, frappe du poing sur la table.

C'est alors que, sans égards au protocole, un responsable syndical lui pose cette question : « Camarade Bébert, tu nous dis que tu étais un syndicaliste. » « Oui », répond Lacoste, « je suis un syndicaliste autant que vous pouvez l'être. » « Eh bien, donne satisfaction aux revendications des ouvriers, et tu auras du charbon. »

Les ingénieurs du bassin, les directeurs, ont formé un syndicat pour se défendre contre les attaques et les injures de *traîtres* et de *collaborateurs* dont les abreuvent les travailleurs de la mine. Une forte délégation est présente à cette réunion, croyant renforcer la position de Lacoste ; elle profite de la dureté avec laquelle il a répondu aux représentants ouvriers pour dénoncer la situation « insupportable » dans leurs puits, leurs services : ils n'ont plus d'autorité, et pour comble de mépris, sans vergogne, ils exigent sous menaces que soit mis fin à cette agitation.

Les représentants des travailleurs de la mine, tous issus des combats de l'occupation, se dressant avec force arguments, intimant à Lacoste qu'il vienne en personne avec toute son autorité de ministre régler sur place, avec les ouvriers de la Centrale Electrique, des usines de Carbolux, lavoirs et chemin de fer de Bruay, le problème de l'épuration des ingénieurs de ces services qui sont la cause de la grève.

Lacoste, près de l'apoplexie, coléreux, essaie de dominer le brouhaha ; n'y parvenant pas, il consulte le commissaire de la République et le directeur général des Houillères du bassin. Nos trois compères sont contraints de tenir compte de la véhémence réaction et de la position intraitable des représentants ouvriers, ce qui oblige le ministre à prendre sur-le-champ la décision de suspendre trois ingénieurs. Lacoste cherche une porte de sortie ; il la trouve en abdiquant ses droits à une commission régionale qui aura pour charge d'examiner le cas des ingénieurs, qui en attendant sont suspendus de toute activité. La réunion se tiendra quelques jours après, et maintiendra la décision. Les épurés durent quitter leurs belles demeures et abandonner un emploi si rentable pour d'autres horizons.

L'action des ouvriers a mis à nu le vrai visage du représentant du gouvernement qui, méprisant les intérêts de la classe ouvrière et de la nation, allait céder aux exigences des collaborateurs des compagnies, promus à la libération directeurs-délégués.

Ceci est une leçon de lutte de classe que les travailleurs de la mine ne devront jamais un seul instant effacer de leur mémoire pour les combats futurs, que les hommes de la social-démocratie sont les défenseurs et les alliés directs de la haute bourgeoisie.

L'épuration n'est pas pour autant faite ; les comités de libération rencontrent des difficultés ; les hommes de la 5ème colonne sont en place dans les mairies ; les Préfectures et sous-préfectures ne sont pas épurées, elles sont encore dirigées par leurs préfets et sous-préfets collaborateurs. L'épuration dans les puits de mine se fait avec un mépris provocateur. Les ingénieurs mal épurés et leurs agents de maîtrise relèvent la tête. Au puits 2 bis, à Haillicourt, les mineurs refusent de travailler sous le commandement de certains agents de maîtrise.

Cette grève risque de gagner la concession ; pressentant le danger, le commissaire de la République, Closon, est à 3 heures sur le carreau de la mine. Il est nerveux, tout feu, tout flamme. S'adressant aux ouvriers réunis à la lampisterie, il les invective, les menace ; mal lui en prit : ceux-ci le conspuent, l'insultent de traître, de bon à rien. «J'ORDONNE EST MORT!», lui crient-ils.

Astucieusement, il essaie de reconquérir mielleusement la confiance des mineurs. Mais ceux-ci n'aiment pas la douche écossaise. Le commissaire de la République ment et s'aperçoit que les mineurs du 2 bis d'Haillicourt par leur fermeté et la témérité dans leur résolution savent ce qu'ils veulent, et que le nom de De Gaulle qu'il invoque à tout bout de champ ne fait que les exaspérer.

Un vétéran authentique, par sa réponse, lui torche le nez en lui rappelant *«que lors de la grève de mai-juin 1941, De Gaulle demandait de la radio de Londres de taper et d'inscrire des V, mais nous, dit-il fièrement, au nom de tous (les mineurs et les familles de cette cité), nous sommes rassemblés là où vous êtes, et drapeaux rouges et noirs ont défilé, dans la cité et dans les rues de la ville, fonçant sur les barrages des boches, clamant de toutes leurs forces : "Du pain, du savon".*

Comme vous voyez, Monsieur le commissaire, nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous ni de De Gaulle. L'attitude patriotique des ouvriers du 2 bis servira de témoignage à l'histoire ; ce que nous exigeons, c'est l'arrestation de ceux qui pendant cette grève ont dénoncé aux boches nos camarades, qui furent arrêtés, jetés en prison et d'autres fusillés, l'épuration des agents de maîtrise qui profitaient et étaient fermement convaincus que ce régime de sang et de larmes était installé définitivement dans notre pays. »

Closon, après cette cinglante réponse, avait perdu la partie ; il essaie de reprendre la situation en main, mais les choses ne sont pas si faciles. Il bafouille, doucement il demande sans conviction aux mineurs de descendre. « Non, répondent les mineurs, nous refusons de travailler avec les "Antec, les Wuilly, les Coynet, Delestres et le triste ingénieur du siège". » Cette volonté inébranlable, cette ferme résolution des ouvriers de voir épurer leurs puits de tous les collaborateurs, oblige Closon à une nouvelle proposition : « JE SUIS D'ACCORD AVEC VOUS, dit-il, MAIS VOUS SAVEZ QU'IL FAUT DES FAITS PRECIS, DES PLAINTES ECRITES, FAITES PAR CEUX QUI ONT SUBI CES (SOI-DISANT) VEXATIONS, BRIMADES, etc. »

« Clososon, clament les mineurs, des preuves, en voilà ; à la quasi-unanimité, les ouvriers du 2 bis brandissent un papier. Le commissaire Clososon avait perdu la partie. Il crut bon encore de gagner du temps, de reculer l'échéance d'une décision en proposant de rassembler ces cas douteux pour qu'ils soient examinés par une commission qui siégerait à l'échelon du bassin. Un non catégorique figea le représentant du gouvernement ; l'exigence des mineurs d'épurer de suite les agents de maîtrise collaborateurs était inentamable, il dut céder à l'impérative attitude des mineurs.

Le commissaire de la République, avec les ouvriers et leurs représentants formèrent immédiatement un TRIBUNAL, devant lequel durent défilier, ayant perdu leur arrogance, les agents de maîtrise et ingénieurs.

Leur zèle anti-français sous l'occupation fut évoqué, sans haine personnelle. Les mineurs surent faire preuve d'une grande conscience de classe, ne traitant que des motifs essentiels de leur corporation : des brimades et des menaces dont ils furent les victimes sous l'occupation. Sans se départir, malgré les astuces de Clososon qui voulait ramener les accusations à des « brouilles » quotidiennes du travail ; les mineurs les déjouèrent les unes après les autres, et force fut que le zèle gaulliste dut appliquer des sanctions parfois dures mais nécessaires pour que les mineurs acceptent de reprendre le travail le lendemain.

Le rappel précis des insultes, brimades, des amendes, des menaces d'envoyer les plus rébarbatifs en Allemagne, fut l'épée de Damoclès dont se servit la maîtrise éduquée à l'école des anciennes compagnies minières ; ils firent piteusement l'expérience que les travailleurs, avec discernement et lucidité, surent faire la distinction entre ceux restés fidèles à leur classe et ceux qui servilement se sont mis au service des oppresseurs du peuple et de l'ennemi le plus exécrationnel, le nazisme.

Le 22 JUILLET 1945 : après les insuccès de Lacoste, c'est Thorez qui, usant de son autorité de Secrétaire général du Parti Communiste, va descendre au cœur du pays minier.

Ce 22 juillet 1945, Waziers a un air de fête, la ville est pavoisée ; de tous les coins du Bassin, les militants communistes des organisations syndicales sont présents.

La salle des fêtes de Waziers est trop petite pour contenir toute cette foule. L'immense tribune est copieusement garnie, du directeur général Duhameaux et ses adjoints aux directeurs délégués des groupes et leurs secrétaires ingénieurs. Fait remarquable : très peu de militants communistes sont aux côtés de Thorez à la tribune.

Thorez dans le bassin minier, c'était l'espoir qu'enfin l'épuration allait être évoquée, et les revendications fortement défendues par le secrétaire général. Tous les militants furent déçus ; ceux qui ne furent ni l'un ni l'autre. furent stupéfaits de s'entendre dire « les paresseux, les tièdes ne seront jamais de bons révolutionnaires et de bons communistes ».

« Il est impossible d'approuver une grève des mineurs en cette période ; 30 000 TONNES DE CHARBON ONT ETE PERDUES; C'EST UNE FAUTE GRAVE CONTRE LE PAYS. RETROUSSEZ VOS MANCHES : PRODUIRE, FAIRE DU CHARBON, C'EST LA FORME LA PLUS ELEVEE DE VOTRE DEVOIR DE CLASSE, DE VOTRE DEVOIR DE FRANÇAIS. »

Ces hommes qui, passifs, écoutaient le secrétaire du parti étaient en majorité les combattants de l'occupation, ils avaient connu les prisons de Pétain, avaient subi les tortures de la Gestapo ; pour beaucoup, il y avait à peine quelques mois qu'ils étaient revenus, réchappés des camps de concentration.

Tous ces combattants de l'occupation qui avec abnégation avaient écrit dans l'histoire les glorieuses grèves de 1941-1943, et l'insurrection nationale réclamaient avec justice le fruit de leur combat, la satisfaction de toutes les revendications : amélioration du ravitaillement, arrestation des trafiquants du marché noir, que les collaborateurs ne soient plus couverts par les hommes du gouvernement, que l'épuration soit profonde et efficace dans tout le bassin et le pays. Et que pour se faire écouter du pouvoir ils usaient de leur seule arme, la grève. Thorez ne les ménagea pas ; hier, sous les boches, c'étaient des héros, aujourd'hui « des provocateurs trotskystes, des grands benêts ».

De tout l'auditoire, seuls souriaient en acquiesçant de la tête les directeurs et leurs satellites des groupes du bassin.

Les commentaires après Waziers n'étaient guère favorables pour Thorez ; un employé des Grands Bureaux de Bruay, qui était encore en grève et en avait pris pour son grade déclara : « Sûrement que Thorez ne connaît pas l'esprit réactionnaire des directeurs des Compagnies ; je crois, oui, je crois que nous en aurons le retour du bâton. »

Lacoste veut et doit sauver son prestige et celui du gouvernement, et par la même occasion, redorer le blason de son parti ; pour lui, tous les moyens sont bons. Astucieusement, il attire dans ses mailles trompeuses de réformiste les organisations syndicales. Celles-ci abandonnant leurs perspectives et les principes fondamentaux de lutte de classe vont apporter aide et services à l'homme en qui les néo-fascistes, les colonialistes, et tout le résidu réactionnaire ont placé leur confiance pour que ces lendemains de la libération ne soient pas préjudiciables à leurs intérêts, à leur égoïsme de classe.

C'est dans ce piège grossier que vont tomber tête baissée et se faire imbécilement piéger les dirigeants de la grande syndicale ; toute l'erreur de cette politique à courte vue ne tardera pas à se manifester, mais seule la classe ouvrière en payera les conséquences.

Le 17 septembre 1945: un vaste meeting se tient sur la place du Cantin à Lens. Elle sera pompeusement baptisée : REUNION HISTORIQUE, réalisation de L'UNION SACREE. Cette fois, Lacoste n'est plus seul, il s'est fait accompagner des ténors de la CGT, du secrétaire général de la grande centrale, et du secrétaire de la fédération du sous-sol. C'est à plus de 35 000 mineurs venus de tous les coins du bassin, que tour à tour, vont s'adresser Lacoste, Martel et Benoît Frachon.

Sur la place du Cantin, les drapeaux rouges et les banderoles surnagent des têtes des gueules noires du bassin. L'atmosphère est lourde ; des cris troublent le calme apparent : « Du pain, du savon », « du ravitaillement », « les traîtres au poteau », sont repris pendant que les officiels du syndicat et le ministre prennent place et s'organisent sur le podium.

Soudain, l'Internationale fend l'air, chantée avec une conviction de classe. Puis, ce sont les discours ; les mineurs sont sidérés : c'est à eux que Lacoste, le ministre, Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT, qu'Henri Martel, secrétaire général de la fédération du Sous-sol,

demandent de se sacrifier pour le relèvement de la France : 100 000 tonnes de charbon par jour.

C'est au tour du leader de la fédération du Sous-sol, Henri Martel, qui emploie tout son talent persuasif, pour essayer de convaincre les mineurs de répondre à l'effort que leur demande le ministre de la Production industrielle.

Martel a-t-il été assez persuasif, a-t-il été compris des travailleurs de la mine ? Comment pourrait-il les convaincre, alors que depuis la libération, les couches laborieuses du bassin minier réclament chaque jour l'application du programme du Conseil National de la Résistance, par lequel Martel croit trouver la force de persuasion en l'évoquant simplement.

Mais les mineurs ne sont pas dupes ; la France est libérée depuis un an et les hommes des trusts, qui sont responsables des malheurs de notre pays sont encore en place ; ils ont gardé leurs fortunes scandaleuses amassées en collaboration avec l'ennemi, et essaient par toutes les basses intrigues et alliances politiques de poursuivre leur malfaisante politique de domination sur les couches laborieuses de notre pays ; et cela, les travailleurs de la mine le savent mieux que quiconque. Leur façon d'exprimer « QUE LES ALLEMANDS SONT PARTIS, MAIS QUE LES BOCHES SONT RESTES ».

Le discours de leur secrétaire général les a-t-il convaincus ? Les quelques applaudissements qui se manifestent ne sont pas suffisants pour l'affirmer.

L'auditoire, composé de 35 000 mineurs, est impatient d'entendre le ténor de la grande centrale syndicale : Benoît Frachon. Le ton va-t-il changer, va-t-il être différent, c'est ce qu'attendent les ouvriers pour réchauffer leurs mains calleuses en manifestant leur accord politique avec le secrétaire et la grande centrale dont Frachon est le porte-parole.

Et Frachon de dépeindre sous un jour pessimiste la situation de notre pays : l'existence des millions de Français dépend de l'effort du mineur, l'industrie manque de charbon, des milliers d'ouvriers ne peuvent travailler, la liberté de la presse ne peut se manifester, faute de papier, faute de charbon. Si nous n'avons pas de sucre, c'est de la faute du mineur. Le ravitaillement manque ; c'est le mineur qui en est responsable. Pour cela, Frachon est formel, que chacun se mette au travail, et qu'il n'y ait plus de TRAINARDS, que chacun produise sa norme.

Ce que les réactionnaires n'osaient pas dire, sans ambages, en leur nom, Frachon le dit aux mineurs. « Si vous alliez à la mine pour vous coucher, qui applaudirait? », questionne le secrétaire de la CGT. Et lui-même répond à sa question : « ce sont les dirigeants des compagnies minières. »

A ce passage de son discours, Frachon est violemment interrompu par les cris unanimes sortis des gorges encrassées de poussière de charbon: « EPURATION, EPURATION, EPURATION... »

Un seul homme sur le podium sourit, c'est Lacoste ; Frachon comme Lacoste et Martel va conclure : « Je suis convaincu que les 100 000 tonnes par jour seront atteintes avant la fin de l'année. »

GREVES DE 1948 : 4 OCTOBRE - 29 NOVEMBRE

En ce septembre 1948, nous sommes loin des discours doucereux de Lacoste du 17 mai 1945, et surtout de la REUNION HISTORIQUE, du 17 septembre 1945, OU LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LE GOUVERNEMENT REALISENT L'UNION SACREE, pour gagner la bataille de la production et du non moins historique : « Produire, produire, retrouvons nos manches » du 22 juillet 1945 à Waziers.

La valeureuse corporation minière, à contre-cœur, a tenu, se débattant dans les pires difficultés d'existence et de travail, ses engagements.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération les ont trahis. Les accords de Blum, Byrnes du 26 mai 1946 font la démonstration de la soumission des parlementaires français à l'hégémonie des impérialistes américains.

L'année 1948 n'a apporté que d'insignifiantes améliorations. Les tickets de pain sont encore en vigueur. Le ravitaillement en vêtements, linge de corps, chaussures, promis par les syndicats et les ministres, dans les réunions historiques, n'ont été honorés que par des surplus que l'intendance américaine avait apportés en 1944. Et quelles marchandises, et quelle qualité ! Les mineurs se souviennent des chaussures raccommodées, au cuir racorni, où l'ingéniosité de chacun avait son « truc » pour en assouplir le cuir afin de les porter, de lutter contre les duretés, et les « œils de perdrix ».

Cette honteuse opération fut une mine de dollars pour les Américains, ces marchandises démodées, mitées, récupérées dans les dépôts ou plutôt dans les dépotoirs du vaste territoire américain, furent achetées par le gouvernement français. Leur véritable valeur n'était que de 135 millions. mais NOS GENEREUX BIENFAITEURS D'OUTRE-ATLANTIQUE LES REVENDIRENT 300 MILLIONS DE DOLLARS.

Si les révolutionnaires changèrent le nom de Septembre en Fructidor, le socialiste Lacoste ne s'en inspire que pour faire une abondance de décrets de régression sociale contre la corporation minière.

Les décrets du ministre socialiste Robert Lacoste du 18 septembre 1948 ne surprirent pas les mineurs ; il s'était déjà manifesté contre les intérêts des mineurs par sa circulaire du 13 septembre 1947, qui portait atteinte au salaire minimum garanti par le Statut du mineur.

Lacoste fut condamné le 3 juin 1948 par le juge de paix de Carvin, qui reconnut l'illégalité de la circulaire. Le ministre se place au-dessus de la loi et ce n'est pas ce jugement du petit juge de paix du canton de Carvin qui va l'obliger à réviser la politique anti-mineur du gouvernement.

Les décrets du 18 septembre 1948 sont l'objet d'un examen minutieux des travailleurs de la mine. Ils soulèvent à travers tous les bassins miniers une vive et légitime colère. Ce mauvais coup contre les intérêts de la corporation minière, contre le statut du mineur, fut prémédité de longue date par les hommes du gouvernement français qui obéissent et sont aux ordres des impérialistes américains dont J. Brown est en France le digne représentant.

Déjà, la corporation minière est en alerte, les mineurs sont appelés à protester contre la circulaire Lacoste du 13 septembre 1947 qui, sans tenir compte des difficultés et des dangers de la mine, s'attaque à cette conquête qu'est le statut des mineurs ; ce statut qui prévoyait

l'augmentation du salaire minimum garanti, en cas de difficultés ou d'anomalies rencontrées dans l'exploitation. Lacoste, par sa circulaire réactionnaire prend pour prétexte que le rendement individuel est trop faible.

Tous les mineurs savent que le travail se présente sous plusieurs conditions, les tailles étant de différentes grandeurs créent des difficultés plus grandes lorsqu'elles ne font que 60 cm d'ouverture, donc qu'il est impossible aux ouvriers placés dans de telles conditions de fournir le même rendement que leurs camarades d'une taille de 1,20 m.

Si le statut du mineur était dûment appliqué, il permettrait de tenir compte aussi de l'approvisionnement en bois, en matériel. Mais le ministre socialiste veut du charbon au mépris même de la sécurité.

Cette circulaire va être une arme revancharde dans les mains des directeurs de groupe pour pousser à la plus honteuse exploitation des mineurs ; c'est la réapparition dans les puits des vieilles méthodes si chères aux anciennes compagnies minières imposées par les directions de groupe, qui à la Libération, auraient dû être chassées si Lacoste avait tenu ses promesses d'épurer les bassins de ces hommes ; un mensonge de plus que Lacoste fit dans son allocution du 17 mai 1945.

Alors ceux qui n'ont pu digérer les nationalisations sont bien en place, et vont, avec l'autorité du ministre de la Production industrielle, mettre tout en oeuvre pour les liquider. La circulaire du 13 septembre 1947 sera appliquée dans tous les bassins.

C'est dans des conditions d'insécurité que Lacoste exige des mineurs du charbon à bas prix. Les journées des ouvriers à l'abattage sont rognées ; à chaque poste elles varient entre 200 et 300 francs.

Le manque de sécurité et d'hygiène s'aggrave. Ainsi, du 1^{er} janvier 1948 au 1^{er} octobre 1948, il y a eu dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, pour un effectif de 126 500 mineurs du fond :

- 90 tués ;
- 1974 blessés graves avec incapacité permanente ;
- 98 400 blessés légers ;
- 9000 silicosés inaptes au service du fond.

L'éloquence des chiffres prouve et confirme la politique de réaction sociale contre les mineurs. Cette politique imposée par LacosteMoch au pays est claire ; c'est vers la liquidation des Houillères qu'elle s'achemine. C'est l'application du plan Marshall, qui va se poursuivre avec force vers le but qui lui a été assignée par les trusts américains : la liquidation de l'industrie française pour que celle-ci ne soit plus qu'une industrie complémentaire, dont les grands secteurs, diminués, ou disparus, ne seront plus concurrents de ceux des impérialistes américains.

GREVE DE 1948

Décrets Lacoste ; *Journal officiel* - 18 septembre 1948.

Trois décrets.

1° Réduction de 10% du personnel de la surface.

2° Remise entre les mains de l'Etat-patron de tous les moyens de répression des anciennes compagnies minières.

3° Atteinte à la gestion par les travailleurs des caisses de secours (Sécurité sociale minière).

VOTE DE LA GREVE

Le 4 octobre, 317 000 ouvriers mineurs et ouvriers de la surface votent à bulletin secret la grève contre les décrets Lacoste, sur les revendications suivantes :

1° Abrogation des décrets et circulaires de réaction sociale, et portant atteinte au statut de la profession et à la Sécurité sociale minière.

2° Extension du pouvoir des délégués mineurs en vue de garantir la sécurité dans le travail.

3° Augmentation des salaires, traitements et pensions, avec minimum vital de 14300 francs par mois, augmentation des retraites de 30 %.

4° Respect de la loi sur la nationalisation des mines.

5° Lutte effective contre la vie chère.

Les travailleurs de la mine, conscients du danger des décrets Lacoste votent la grève. Les résultats sont les suivants :

- Effectif total : 317506.
- Effectif des présents : 239204.
- Votants : 244 322.
- Pour la grève : 218 616 : 89 % des votants.
- Contre la grève : 25 086.
- Nuls et abstentions : 15502.

Les 22 % de l'effectif qui n'ont pas pris part au vote s'expliquent parce que le vote a eu lieu dans une période de vacances ; la plupart sont encore en congé, auxquels il convient d'ajouter les absents pour maladie, les blessés et les prisonniers de guerre allemands qui n'ont pas pris part au vote.

La grève est votée à 89 % ; elle débutera le 4 octobre 1948 ; pendant 56 jours, les mineurs vont mener une lutte contre la politique des ministres Lacoste et Moch américanisés. Contre eux, le ministre de l'Intérieur avait l'appui de tout son gouvernement, dont le sous-secrétaire d'Etat Marcellin, le gaulliste, s'inspira pour l'avenir des méthodes de répression fascistes de J. Moch le socialiste.

Le 4 octobre au matin, aucun ouvrier ne se présente au travail ; les mollettes ne tournent pas, les chaufferies marchent au ralenti. Des piquets de grève organisés par poste sont en place. Les hommes pour assurer la sécurité sont sous la responsabilité du comité de grève du siège, un rapport est fait chaque jour, sur les inconvénients, sur les contacts des uns avec les autres.

Les mineurs s'organisent en s'installant dans la grève ; ils savent qu'elle sera dure et longue. Des initiatives se concrétisent, des jeux, des séances de music-hall soutiennent et divertissent les mineurs et leurs familles dans la lutte.

Chaque jour, un communiqué les tient au courant de la situation, il est placardé dans les puits, les villes et les villages et corons. Des réunions d'information par puits, puis sur la base du groupe sont régulièrement tenues ; et cela afin de lutter contre les mensonges de la radio gouvernementale, et de toute la presse de la région qui soutient le gouvernement et approuve sa politique de récession économique et de récession sociale.

Les femmes des mineurs sont dans la lutte aux côtés de leurs maris ; elles organisent des soupes populaires sur le carreau même des sièges ; les enfants sont les premiers servis... La grève ainsi organisée se déroula les premiers jours sans incident. Les travailleurs ne sont pas des brutes, encore moins des sauvages, comme va s'évertuer de les caractériser Jules Moch à la radio dans son discours du 25 octobre à 13 heures.

Malheureusement, le calme ne règne pas dans tous les bassins. Jules Moch, le provocateur, fourbit ses premières armes dans un puits de la Moselle ; ses forces de police occupent le puits dans la nuit du 3 au 4 octobre, avant même que comités et piquets de grève soient en place. Jules Moch laisse ainsi pointer le bout de son nez fasciste ; il veut briser la grève des mineurs. Négligeant par tactique certains bassins, le ministre matraqueur concentre ses provocations policières contre les piquets de grève. Ce rôle préliminaire incombera aux commissaires de police locaux. Les mineurs les déjouent, fermes et résolus et ne se laissent pas intimider par le verbiage des la flicaille mochiste.

Le communiqué de grève du 8 octobre porte à la connaissance des grévistes que l'un des leurs, d'origine polonaise, manifestant dans un cortège est assassiné, la tête fracassée à coups de crosse par les CRS ; c'est gisant gravement blessé qu'il fut achevé.

La colère des mineurs est grande : « jamais, disent-ils, on n'aurait cru que Jules Moch le socialiste en serait arrivé là ; c'est un assassin. »

Ce sigle de « Jules Moch assassin » couvrira le lendemain les chaussées et les murs des villes, tous les centres ouvriers du bassin, variant du blanc de chaux au noir du goudron ou à la peinture rouge, le nom exécré des mineurs : « Jules Mach assassin ».

Mais le ministre de l'Intérieur ne se borne pas à ce fait d'armes, il lui faut d'autres victimes.

Le polytechnicien Jules Moch, comme un chef d'état-major, a fait un plan ; il s'en vantera à la radio, car ce moyen de tromper le peuple français, essentiellement la couche laborieuse, Moch en use et en abuse, de même que son ami Lacoste. Compères en félonie, ils s'expliqueront sur les ondes le 25 octobre 1948 à 13 heures, disant que dans quelques heures l'ordre de l'assaut final serait donné à toutes les polices, gendarmes, CRS, hommes de troupe, du contingent, réservistes appelés pour écraser tous les piquets de grève qui résistent encore. En attendant ce 25 octobre, d'autres mineurs luttant pour l'amélioration de leurs conditions d'existence et du respect de leur dignité vont périr sous les coups des sbires de Jules Moch...

Des méthodes policières, exercées par les CRS qui viennent des cantonnements des villes occupées d'Allemagne, sont mises en application. Par la presse ouvrière, car la presse gouvernementale est muette, les mineurs apprennent qu'à la Petite Roselle, le mineur Adam est arrêté ; on use avec lui de procédés dignes de la Gestapo : après l'avoir ligoté à un arbre, les flics le frappent jusqu'à ce que le sang du malheureux s'échappe du nez et des oreilles.

Le 20 octobre, à Faulquemont, les sbires de Moch attachent 4 mineurs 2 par 2, dos à dos ; ceux-ci, dans l'impossibilité de se défendre, sont roués de coups ; il faut du sang aux CRS ; ils seront en partie satisfaits en voyant couler celui de leurs quatre malheureuses victimes. Rien n'arrêtera les Lacoste-Moch dans leur fureur de briser la grève nationale des mineurs.

Dans le bassin du Pas-de-Calais, des incidents ont lieu le 19 octobre à Lens.

Pour dresser la population contre les grévistes, et rendre leur mouvement impopulaire, la police coupe le courant, privant ainsi les boulangeries, les hôpitaux et maternités de l'énergie nécessaire à leur bonne marche.

D'autres provocations montées de toutes pièces ont lieu le mardi 19 octobre 1948. Le journal patronal de la région *La Voix du Nord*, la voix des trusts, ainsi l'appellent les mineurs, accuse dans son édition du 20 octobre les grévistes de la fosse n° 2 du groupe de Béthune, à Bully-les-Mines, d'avoir saboté plus de 500 lampes, et dit que la perte pour les Houillères est de 2 millions. Selon ce journal aux ordres du gouvernement, les mineurs sont rendus responsables de l'arrêt des cokeries, du manque de charbon, et de la marche au ralenti des centrales électriques.

Le syndicat maison FO aux ordres d'Erwin Brown, dans sa réunion du 19 octobre à Douai, appelle le gouvernement à faire respecter la liberté du travail, alors que 89% des mineurs ont librement et sans contrainte décidé la grève.

Les mineurs ont tout l'appareil d'état contre eux, y compris ceux qui soutiennent sa politique anti-sociale. La radio et la presse seront d'utiles alliés par leurs mensonges qu'ils déversent sur les bassins miniers à longueur d'antenne, et du papier qu'ils impriment ; pas un mot sur les légitimes revendications des mineurs, contre les décrets Lacoste.

Incidents le mardi 19 octobre 1948 après-midi au 8 de Verquin. Le piquet de grève ayant été chassé par les policiers locaux et les gendarmes, les ingénieurs Cuvelier et Casterang accompagnés du maître-porion Louis Delval réjouis d'avoir repris possession du carreau de la fosse, protégés par les policiers, prennent benoîtement des dispositions pour organiser la reprise du travail.

Mais les travailleurs du 8 de Verquin tiennent dans l'après-midi du 19 octobre un meeting au cours duquel ils décident de reprendre avec la masse des mineurs leur puits et de réinstaller leur piquet de grève. Ils se heurtent aux policiers, gendarmes, à l'inspecteur de police Fernand Bourdon, et un brigadier Pierre Pouillaude, auquel se joignent les ingénieurs et le servile maître porion ; de la provocation à la bagarre, il n'y a qu'un pas, et ce pas est vite franchi : grévistes, policiers et ingénieurs en viennent aux mains ; dans la lutte, le policier Bourdon est encerclé ; les grévistes le saisissent et le mettent nu comme un ver ; abandonnant ses loques, il s'éclipse.

Le brigadier essaye de venir au secours de ses collègues, mais lui aussi fut saisi et désarmé, son revolver fut jeté à toute volée le plus loin possible du point chaud de la bataille. Les deux fanfarons d'ingénieurs reçurent une leçon qu'ils ne seront pas prêts d'oublier. Suite à ces événements, huit mineurs sont arrêtés, inculpés par le parquet de sabotage et détérioration du matériel des Houillères nationales, et sont incarcérées à la prison cellulaire de Béthune.

La riposte des mineurs est prompte, massive, disciplinée. Les ouvriers des concessions de Noeux, Auchel, Bully-les-Mines, d'autres venus des environs de Lens sont venus se joindre à leurs camarades de Noeux, Béthune, pour arracher les huit mineurs des griffes de Jules Moch.

Un immense cortège des gueules noires de Bruay, après une longue marche de près de huit kilomètres vint grossir la foule des manifestants. Cette longue et pénible marche, loin d'altérer la combativité des mineurs de Bruay, ne fait que les durcir dans leur détermination de faire reculer le gouvernement, avec sa politique de misère qui s'installe dans le bassin.

Certains à l'esprit restrictif évalueront cette masse humaine de 12 à 15 000 ; d'autres, plus logiques et plus près de la vérité, donneront à leurs lecteurs le chiffre de 20 000 mineurs. C'est une mer humaine, drapeaux rouges en tête et dans le cortège, des pancartes réclamant l'abrogation des décrets Lacoste. « Du pain, du travail, respect du statut du mineur, Jules Moch assassin ! »

Ce long ruban vivant, clamant ces mots d'ordre défile à travers les rues des bourgeois de Béthune, puis gagne la place du Vieux-Beffroi et va se masser devant la sous-préfecture et les rues avoisinantes.

Le sous-préfet refuse de recevoir une délégation sous la contrainte. Les mineurs s'agitent, menacent d'enfoncer les portes. Le sous-préfet cède. Malgré les arguments, le bien-fondé des exposés de la délégation, le représentant de l'Etat-patron refuse d'accompagner les mineurs auprès de lui pour la libération des huit mineurs de Verquin arrêtés la veille.

La délégation se concerta, décide d'intervenir une seconde fois auprès du fonctionnaire. La réponse est catégorique : « Je sortirai de mon bureau mort, mais pas vivant avec vous. » La foule est impatiente de connaître la réponse du représentant du gouvernement pour la région des mines. L'allocution d'un membre de la délégation ne peut se terminer : les grévistes crient : « Bien, nous, on va le sortir. » Les grilles sont assiégées, au risque de se faire empaler, elles sont escaladées. Les fenêtres du bureau du sous-préfet cèdent sous la poussée des mineurs en colère.

Personne, jusqu'ici, même les journalistes présents, n'a pu faire un récit exact de la défenestration du sous-préfet de Béthune. Seule la rapidité de l'action en est la cause, à peine une minute s'étant écoulée entre l'assaut du bureau et l'apparition du sous-préfet, perché sur les solides épaules des travailleurs de la mine. La foule gagne la place du tribunal avec le sous-préfet dominant dans sa position peu confortable toute la situation.

Ce tableau tragi-comique inspira ce trait d'esprit à un gréviste humoriste: « *A Béthune, il y a plusieurs sous-préfets avec ceux qui sont en-dessous du principal.* » La foule se masse devant le palais de Justice ; à un moment, les portes de l'édifice s'ouvrent ; une cinquantaine de CRS en surgissent, un officier menace de son revolver le premier manifestant qu'il rencontre ; celui-ci, d'un vigoureux coup de pied, fait voler l'arme du flic en l'air ; aussitôt, les grévistes s'accrochent avec les sbires de J. Moch.

Les corps à corps sont durs, les mineurs arrivent à les désarmer. Les mitraillettes changent de camp, les mineurs les brisent sur les marches du palais de Justice. La surprise n'est pas finie ; un clairon sonne la charge, c'est une centaine de CRS qui bondissent au secours de leurs tristes compagnons d'armes.

Les mineurs acceptent courageusement le combat, les corps à corps sont plus violents et meurtriers que lors du premier affrontement ; mais d'autres renforts cantonnés autour de Béthune arrivent par milliers, casqués, avec des mitraillettes, envahissent la grande place, les bombes lacrymogènes commencent à pleuvoir ; elles tombent au hasard dans la foule regroupée. Il y aura des yeux gravement brûlés, Moch veut du sang, du sang d'ouvrier, lui le socialiste veut du sang de prolétaire ; à Béthune, sa répression va le satisfaire. Plusieurs mineurs gravement blessés, brûlés aux yeux seront hospitalisés.

Ce même jour, à la Grande-Combe (Gard), les mineurs avec leurs épouses délogent et chassent les CRS de leur puits. Les CRS veulent jouer sur l'effet de surprise et du nombre. Ils se lancent à plus de 40 camions chargés d'hommes sur le puits de Rochebelle. Les sirènes vrombissent dans le calme de la nuit; à leur appel, des milliers de grévistes viennent diligemment s'opposer aux CRS. Ceux-ci, devant la farouche résolution des renforts, battent en retraite.

Les CRS n'abandonnent pas pour autant, il leur faut un succès. 25 camions mettent le cap sur le Martinet, mais les piquets les attendent derrière des barricades renforcées avec tous les matériaux du carreau de la fosse. Cette nouvelle provocation a encore échoué.

Le 21 octobre, les troupes de Moch sont très actives ; elles cherchent la provocation ; elles seront satisfaites. Une manifestation a lieu à Firminy ; sans sommations, sans raison, ils tirent sur la foule ; 12 ouvriers sont grièvement blessés, l'un des leurs est gravement atteint ; les sbires casqués viennent de le tuer. Le mineur Antoine Barbier, âgé de 45 ans, luttant pour la défense de ses droits à l'existence, tombe sous les balles des brutes de CRS aux ordres du ministre socialiste de l'Intérieur.

Jules Moch prend la défense de ses troupes ; il accuse les manifestants d'avoir tiré les premiers. Mais des journalistes vont dans une déclaration démasquer le fieffé menteur qu'est le ministre.

VOICI CE TEXTE :

Les journalistes soussignés protestent contre les informations écrites ou radiodiffusées qui tendent à déformer la vérité sur la fusillade de Firminy. Ils déclarent :

1° Qu'aucun coup de feu n'a été tiré par les manifestants.

2° Que les forces de police ont fait usage de leurs armes sans sommations.

Soucieux de remplir en toute objectivité leur mission d'informateurs, ils s'élèvent solennellement contre toute autre version des événements du 21 octobre.

Pour:

Ce Soir: R. Vuillaume et Duguet. Photographes.

Paris-Presse : Florer et Guy Mazaud. Photographes.

France-Soir : R. Delpêche.

France-Dimanche : Vallière et Froment. Photographes. Libération : Bedel.

Combat : Dilliat.

L'Humanité : Lambette.

La Dépêche Saint-Etienne : Mathoulin.

Le Patriote St-Etienne : Rasson, Goubelly ; Le Pence. Photographe.

Progrès de Lyon : Mallet.

La Marseillaise (Marseille) : Clerissy.

Le Soir (Sud-Est) : E.G. Desprat.

Daily Express : Mme Harrison.

Associated Press : Aubry.

United Press : Rist, Constad et Winter. Photographes.

Presse filmée, Pathé Journal : Persin, Bertrand, Hesse.

Un ouvrier de Firminy, Lhospital, suite à un matraquage par les CRS, succombera à ses blessures.

Bartel Jansek, assassiné à Merlebach le 8 octobre 1948.

Antoine Barbier, assassiné à Firminy le 22 octobre 1948, voilà les victimes qui sont tombées sous les balles de la répression.

Le vendredi 20 novembre, à Bruay-en-Artois, recherchant un responsable syndical sous mandat d'arrêt, ils font irruption dans une maison dans laquelle se trouvait avec des amis le jeune Ligoreau Henri ; il fut arrêté sans tenir compte que ce jeune était en convalescence, et grand handicapé des suites de blessures graves contractées au fond, de deux fractures du bassin.

Les gendarmes et CRS le conduisirent au siège de la fosse 4 pour le forcer à avouer ce qu'il ignorait, c'est-à-dire où était le responsable syndical. Ils le rouèrent de coups de poing, de coups de pieds dans les reins, leur rage n'ayant plus de borne, employant des méthodes de S.S., ils lui retournèrent les bras sans pour cela cesser leur jeu de Punch-Ball C'est dans un état lamentable, disloqué, pantelant, qu'il fut relâché, pour se mettre immédiatement au lit qu'il garda plus de quinze jours.

Ces arrestations indignent toutes les personnes ayant le sens de la justice et le respect de la personne humaine dans la liberté.

A Sains-en-Gohelle, le délégué mineur du puits 10 et un père de famille sont allés grossir les rangs des emprisonnés.

Le dimanche 21 novembre, deux responsables et délégués de la caisse de secours sont arrêtés et parqués dans les geôles cellulaires de Béthune.

Le 24 novembre, dans la cité minière de DE SESSEVALLE, les gangsters casqués de Moch mettent la cité en état de siège, et sous la terreur organisent de nombreuses perquisitions.

Le mercredi 23 novembre, vers 10 heures du matin, 4 camions de CRS débarquèrent devant le siège du syndicat de Nœux, sans mandat de perquisition, ils envahissent les locaux, puis, sans motif, arrêtent les responsables du syndicat présents.

Les CRS, non contents de toucher une prime que leur octroie généreusement leur chef-ministre, pillent à Grenay, le 22 novembre, un centre de distribution de la CCPM, s'emparent de bouteilles de vin et de liqueurs pour continuer et entretenir leur état éthylique qu'ils avaient commencé chez un mastroquet du coin, bien connu pour sa sympathie politique pour les Moch et Lacoste.

Les mineurs et la population minière protestèrent contre ces odieuses pratiques, et de même réclamèrent la libération du délégué du puits qui venait d'être arrêté illégalement par ces mêmes brutes.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE MINISTRE ROBERT LACOSTE

Ministre de l'industrie et du Commerce, le 25 octobre 1948 à 13 heures

« Aujourd'hui, lundi 25 octobre, nous entrons dans la quatrième semaine de grève des mineurs. « Le conflit sera long et dur », avaient dit les dirigeants grévistes. Ils n'ont pas menti. Ils ont tout fait pour réaliser leur sombre menace. Dès le début, ils ont rompu en effet le contact avec le gouvernement en exigeant de lui une impossible et totale capitulation. Ils ont ensuite volontairement caché à leurs troupes les larges apaisements et les avantages appréciables que le gouvernement donnait aux mineurs. Enfin, quand ils ont senti se manifester chez ces derniers une volonté de reprise, ils ont, au prix d'une terreur exercée par une audacieuse minorité de violents et souvent par des étrangers, empêché que soient assurés la sécurité et l'entretien des installations.

Le bilan actuel de cette criminelle aventure est connu. Le patrimoine national est déjà profondément entamé et la nation devra supporter de durs sacrifices pour sa restauration. Des puits sont maintenant noyés ; les deux tiers des cokeries du Nord sont éteintes et se détériorent graduellement. Aucune visite n'ayant lieu au fond dans un nombre considérable de fosses, des quartiers entiers sont menacés d'éboulement et des risques de feu s'y développent. L'économie française, elle aussi, est atteinte.

Notre sidérurgie ne reçoit plus du Nord les 160 000 tonnes mensuelles de coke que les cokeries du bassin lui fournissaient sur une consommation globale de 750 000 tonnes. La perte de 3 millions de tonnes de charbon évaluée à ce jour, si elle ne crée pas de danger immédiat, nous cause de graves soucis pour l'avenir. Le charbon nous manquera dans quelques mois. Faudra-t-il alors arrêter nos usines? Pour parer à cette éventualité, nous avons dû recourir à un rationnement sévère de l'électricité, et, ce qui est plus grave, prévu des achats supplémentaires de charbon étranger, achats que nous ne pourrions solder qu'en diminuant d'autant nos commandes de matières premières destinées à notre industrie et à notre agriculture...

Ajoutez à cela la souffrance des populations privées de gaz et de courant et la misère qui s'installe au foyer des mineurs pour tout un long hiver. Tout cela voulu par quelques-uns est subi dans le désespoir, mais non accepté. La foule des mineurs veut travailler. Elle demande au gouvernement d'aller plus loin que la sauvegarde des installations. Elle veut que la liberté du travail soit protégée. Le gouvernement a décidé de répondre à ce désir naturel, approuvé par toute la France par la mise en application d'un plan dressé depuis quelques jours sous la haute direction de Monsieur le ministre de l'intérieur.

Nous avons confiance. Dans peu de jours, nous sortirons du cauchemar actuel. La France tout entière préoccupée de sa difficile reconstruction ne demande qu'à travailler dans la paix, fraternelle ment, affectueusement, elle est de coeur avec tous les mineurs qui, dans son sein, veulent eux aussi travailler en paix.

Elle les remercie de ne pas entendre les folles excitations de ceux qui voudraient les entraîner, premières victimes innocentes de ces temps sans pitié, dans une guerre que notre peuple refuse de toutes ses forces. »

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE MINISTRE JULES MOCH

Ministre de l'Intérieur le 25 octobre 1948 à 13 heures

« Mon ami M. Robert Lacoste vient de vous dire les mobiles techniques et sociaux de notre action. Je veux ajouter quelques indications de mon ressort. Ce matin, à 4 heures, les services d'ordre qui environnaient le bassin depuis le début de la grève et qui s'en étaient rapprochés, il y a deux jours en passant de leurs casernes urbaines dans les cantonnements de village, ont pénétré dans une vaste étendue de ce bassin minier du Nord. A 11 heures, elles avaient atteint les points qui leur avaient été assignés. Elles stationnent dans une vaste zone longue de 45 km et large de 16 km entre la frontière belge et la route de Douai à Lille, c'est-à-dire dans tout l'important groupe minier de Valenciennes, et dans une partie de celui de Douai.

Je le dis gravement et douloureusement, nous avons dû réunir des moyens considérables, bien plus importants qu'en décembre, dont nous n'avons utilisé qu'une faible partie. Nous disposons dans la région même d'éléments supplémentaires en grande quantité. Responsable de l'ordre public, je m'adresse tout d'abord aux mineurs. Je leur demande de comprendre que ce n'est pas contre eux, mais pour eux que nous pénétrons sur les carreaux de leurs mines et dans les rues de leurs corons.

Nous les délivrons de cette sorte de terreur que fait régner une minorité d'agitateurs qui sont au service d'une cause qui n'est pas celle de la France, ni, par conséquent, la leur. Nous ne venons pas non plus lutter contre la grève ; nous venons empêcher la destruction d'un patrimoine national valant des centaines de milliards que compromet la criminelle décision de ne plus assurer la sécurité du fond et des cokeries. C'est encore pour les mineurs et pour la nation que nous agissons, car nous évitons ainsi que soit frappée à mort notre production, arrêtés la métallurgie et le textile du Nord, compromis le relèvement de notre pays, condamnés au chômage les mineurs, à plus de misère encore leurs familles.

Mineurs français et étrangers, je vous conjure d'écouter encore ces quelques indications et de les répéter autour de vous. Mineurs étrangers, n'oubliez pas que si la France accueille avec générosité les travailleurs ou les proscrits d'au-delà les frontières, c'est à la condition absolue qu'ils ne troublent à aucun degré l'ordre public.

Le gouvernement a dû décider que tout étranger participant durant ces journées d'épreuves à une manifestation quelconque sera immédiatement expulsé par simple décision du préfet, quelles que soient sa durée de séjour et ses attaches familiales dans notre pays. Ne courez pas de graves risques. Demeurez à l'écart de toutes les agitations qu'on tentera de provoquer.

Mineurs, rappelez-vous tous que des instructions très fermes ont été données : toute provocation, toute préparation, toute exécution, toute complicité de sabotage actif ou passif, d'atteinte à la liberté du travail, de violences ou de voies de faits seront immédiatement sanctionnées par l'arrestation des délinquants qui seront immédiatement déférés à la justice.

N'ajoutez pas pour vos femmes et vos enfants aux misères déjà si lourdes d'une trop longue grève, celle qui résulterait d'une condamnation vous empêchant de reprendre le travail à la fin du conflit.

Ecoutez-moi avec plus d'attention encore ; ne vous laissez pas engager dans des aventures redoutables ; n'essayez pas d'attaquer les services d'ordre ou de les faire reculer. Vous savez ce qui s'est passé dans d'autres bassins. Les forces de police avaient l'instruction formelle de

ne pas riposter. La sauvagerie avec laquelle elles ont été attaquées, douze heures à quarante-huit heures après l'occupation des puits, a obligé le gouvernement à autoriser à l'avenir ces hommes à se défendre après avoir fait les sommations réglementaires.

Ne les acculez pas à une mesure aussi lourde de conséquences, aussi tragique peut-être.

N'écoutez pas les menaces, restez donc chez vous si vous hésitez encore à reprendre le travail, mais ne manifestez pas. Dites-vous que la 161^e compagnie républicaine de sécurité de Montpellier ayant engagé 75 hommes dans l'occupation d'un puits de mine qui s'était effectuée sans qu'un seul coup ait été donné, a été attaquée le lendemain dans des conditions telles que 60 de ces 75 hommes ont été blessés, dont 15 sont pour longtemps à l'hôpital.

Rappelez-vous que ces pertes frappant les 4/5 de l'effectif engagé n'ont été subi que parce que le 161^e CRS, comme d'ailleurs tous les CRS, a strictement observé la consigne de ne pas riposter. Cela ne peut pas durer.

Dites-vous qu'un adjudant de la garde républicaine agonise, le visage écrasé à coups de barre de fer, parce qu'il a respecté l'ordre de ne point se défendre. Cela ne peut pas continuer. Dites-vous qu'un de vos camarades père de trois enfants, est tombé vendredi à Juminy parce que les meneurs l'avaient entraîné à l'assaut d'un puits. Cela non plus ne doit pas se reproduire.

Mais j'ai confiance. Les Français ont perdu trop de leurs enfants dans les deux guerres. Ils se refuseront à suivre plus longtemps ceux qui fomentent les troubles, meurtrissant plus profondément la patrie blessée.

Mineurs, vous resterez calmes. Nous sommes sûrs que, dans votre grosse majorité, vous approuverez une action qui sauve vos mines, et qui fait respecter avec la liberté du travail, les lois de la République. »

Les discours des ministres socialistes Lacoste et Mach sont immédiatement mis en application. CRS, gendarmes. troupes du contin gent renforcées par les réservistes rappelés d'urgence, troupes d'occupation venant directement d'Allemagne, prennent d'assaut un à un les puits ; la violence est de droit pour des mercenaires.

CRS et gendarmes : arrestation en masse des piquets de grève ; les plus actifs des responsables syndicaux sont pourchassés, convoqués ; ceux qui continuent leur travail sont convoqués dans les commissariats ; ceux qui ont l'imprudence de s'y rendre sont immédiatement arrêtés. Les domiciles sont perquisitionnés à toute heure du jour et de la nuit, terrorisant les femmes et les enfants qui sont jetés à bas de leurs berceaux, les menaçant de leur arme. Leur but : créer un climat de terreur pour briser la grève.

Mais les mineurs tiennent bon : les boches de Jules Roch, malgré leur occupation des puits, ne remonteront pas un gramme de charbon, et le charbon ne remonte pas en matraquant ceux qui l'extraient. Toutes les réunions politiques syndicales sont interdites ; même les élus conseillers généraux sont frappés par la répression de terreur de Jules Roch ; aucun député, conseiller général ne peut faire le compte rendu de son mandat. Et pourtant, nous sommes en période électorale : élections prud'homales, renouvellement des conseillers d'arrondissement, les grands électeurs sont convoqués pour élire le Conseil de la République.

A Marles-les-Mines, le 17 novembre, René Camphin, député du Pas-de-Calais, est venu faire le compte rendu de son mandat. Les policiers font irruption dans la salle et lui rappellent que toute réunion est interdite par arrêté préfectoral.

La réponse de Camphin fut catégorique : « Pour moi, le préfet est un fonctionnaire et j'estime avoir le droit de rendre compte de mon mandat à mes électeurs. » Les flics battirent en retraite sous les huées des travailleurs et de leurs femmes et d'une vibrante Internationale chantée avec une foi et une conscience révolutionnaires.

Jules Moch a peur de la vérité ; les ordres des impérialistes américains seront appliqués avec la dernière violence, surpassant en acte et en tactique bien souvent celle que les boches appliquaient. Etouffer la voix du peuple par des interdictions de distribution de tracts, interdiction de tout rassemblement ou réunion. Mais la population minière en a vu d'autres. Jules Moch devra compter avec elle.

Le lundi 15 novembre, la salle des fêtes de Harnes est pleine, malgré l'interdiction du préfet socialiste ; près de 4000 personnes s'y entassent.

Le député Dassonville démontre dans son discours la nocivité des décrets Lacoste, et fustige Jules Moch, le ministre de l'intérieur, valet servile aux ordres des milliardaires américains, qui portera avec son ami Lacoste la lourde responsabilité de la misère qui va, par suite de l'application des décrets, s'installer dans le bassin minier par la fermeture des puits.

A l'issue du meeting, un cortège se forme et défile à travers les artères principales de la ville, aux cris de «Vive la grève», «Jules Moch au poteau !», « Jules Moch assassin ! ».

Des gerbes sont déposées aux monuments aux morts et à celui de la Résistance. La puissance, la combativité de la population minière fut telle que les matraqueurs, contrairement à leur mission, n'intervinrent pas.

Le 1er Novembre, journée que tous consacrent au souvenir et au recueillement des disparus, eh bien pour les sbires de J. Moch, les cimetières vont être un champ d'opération.

A 6 heures du matin, les nécropoles du bassin sont encerclées par la troupe ; les chenillettes forment un cordon au pied des murs. Un filtrage en règle est organisé aux portes. Malgré cette mesure d'intimidation, les organisations de résistance de l'occupation FFI et FTP, déportés, défilent avec leurs drapeaux, et rendent hommage à ceux qui sont morts dans les bagnes nazis, et ceux qui glorieusement sont tombés dans les citadelles d'Arras et de Lille sous les balles.

La population est outrée d'une telle attitude du gouvernement qui se réclame du socialisme et ne respecte même plus les cimetières, crachant son mépris sur les tombes des meilleurs fils de la nation qui ont donné leurs vies en luttant contre la dictature fasciste, pour que le peuple de notre pays connaisse la joie, la paix et la liberté.

Le lundi 15 novembre 1948, à Flers-en-Escrebieux, l'ouvrier Deyroux est arrêté au cours de la nuit, mais cela ne suffit pas aux policiers de la répression de Jules Moch. Le lendemain, ils se présentent à son domicile ; ils n'y trouvent que son épouse qui allaite son dernier-né ; pas de sensibilité pour ces mercenaires : ils emmènent la mère et l'enfant.

Le samedi 12 novembre ; il est 4 heures du matin ; le coron de la rue de Colombie à Bruay ; les habitants de cette rue furent tirés de leur sommeil par le vacarme des wagons de CRS et de gendarmes qui dirigeaient les opérations ; elles consistaient en l'occurrence à arrêter le secrétaire du syndicat qui n'avait pas répondu aux convocations du juge d'instruction, et contre qui un mandat était lancé.

La maison fut encerclée par les TOA, CRS et gendarmes qui se mirent en position de combat dans les jardins et les cours du voisinage... Pendant ce temps, un autre groupe conduit par des chefs s'acharnait contre les portes qui cédèrent aux coups violents de ces brutes écumant de rage, qui se livrèrent à l'intérieur de la maison à un pillage inqualifiable, en contradiction complète avec leur mission de « faire régner l'ordre ».

Sans égards pour les enfants qui furent sortis de leurs lits et berceaux, molestés et brutalisés pour qu'ils disent où était leur père ; les gosses, hébétés, terrorisés, n'avaient qu'un cri : « maman ! », ce à quoi une de ces brutes répondit : « Ta mère, nous allons l'emmener et la foutre en prison si elle ne dit pas où est ton père. Dis-le, toi, où est ton fainéant de père, sale gosse de communiste. »

Un enfant de 30 mois fut arraché de son berceau, un CRS le brandissait au bout de son bras, une autre brute trouvant que les cris ne suffisaient pas lui mit sa mitraillette sur le nez.

Ceci peut paraître invraisemblable, et c'est pourtant l'exacte vérité, ce ramassis de brutes sous l'uniforme de gendarmes et de CRS se sont qualifiés incontestablement par leurs actes de sauvagerie dignes des SA de Hitler.

La mère fut emmenée malgré les cris de ses cinq enfants et ne fut relâchée qu'à 12 h 30 n'ayant pas parlé malgré les menaces de toute nature de ces bourreaux fascistes.

REPRESSION CONTRE LES MINEURS POLONAIS ET ETRANGERS

Dans son allocution le 25 octobre 1948 à 13 heures, le ministre Von Moch, comme le désignent les travailleurs de la mine, est plein de menaces.

Les travailleurs immigrés, comme les dénomme avec mépris Jules Moch, sont pour les mineurs français des camarades de travail exploités au même titre qu'eux ; ce sont en majorité des polonais qui depuis plus de vingt ans sont intégrés dans nos communautés, la plupart des jeunes ont participé aux grèves de 1941 à 1943, ont pris part aux combats contre les hitlériens à la libération de notre pays ; bon nombre ont souffert de la répression nazie, de la déportation ; d'autres sont morts dans les fosses des citadelles d'Arras et de Lille.

Beaucoup de jeunes filles françaises ont accepté de créer leur foyer avec ces fils de l'héroïque Pologne, tout comme de jeunes Français ont épousé des polonaises ; seul le nom les distingue des travailleurs français, et pour tous ce sont des camarades. Le ministre de l'Intérieur connaît leur combativité, leur attachement à leur classe. Eduqués dans les luttes, dans les combats, aux côtés de leurs camarades français, ils sont de redoutables et vaillants militants.

Jules Moch le sait mieux que quiconque ; aussi, il a suffi de l'écouter à la radio pour comprendre qu'il allait frapper durement et fort contre cette partie des travailleurs de nos mines.

Il est nécessaire de rappeler ce passage belliqueux et hargneux de l'allocution du 25 octobre :

« Mineurs français et étrangers, je vous conjure d'écouter encore ces quelques indications et de les répéter autour de vous. Mineurs étrangers, n'oubliez pas que si la France accueille avec générosité les travailleurs ou les proscrits d'au-delà des frontières, c'est à la condition absolue qu'ils ne troublent à aucun degré l'ordre public.»

« Le gouvernement a dû décider que tout étranger participant durant ces journées d'épreuve à une manifestation quelconque sera immédiatement expulsé par simple décision du préfet, quelles que soient sa durée de séjour et ses attaches familiales dans notre pays. Ne courez pas ce grave risque. »

Non, ce n'est pas le bourreau du peuple de Paris, des sombres jours de l'occupation, von Stulpnagel, qui lance ces menaces nazies sur les antennes françaises, c'est le ministre socialiste Jules Moch, ministre de l'Intérieur.

Les «J'ordonne» de von Niellov, hitlérien et responsable des arrestations et des déportations de nos camarades mineurs des grèves de 1941-1943 n'ont pas fait fléchir ni entamé l'ardeur combative de la corporation minière. Jules Moch, le ministre socialiste, rejoint dans l'histoire les bourreaux du peuple de France et de la classe ouvrière, les Cavaignac, les Gallifet, Trochu, et le massacreur des communards, Thiers ; et plus près de nous, il égale les hitlériens vont Stulpnagel et Nielov.

Ces menaces xénophobes, Jules Moch va les mettre en application.

Les travailleurs immigrés, aux côtés de leurs camarades français, sont fermement résolus dans la lutte revendicative pour leur pain, mais aussi contre les néfastes décrets Lacoste : réduire l'effectif des Houillères, premier pas nettement clair d'une politique aux ordres des impérialistes américains, continuer !a fermeture des puits, qui se continuera après ceux de Ligny-les-Aires à l'extrémité du bassin du Pas-de-Calais.

Aux côtés de leurs camarades français, ils sont avec eux aux piquets de grève, et cela malgré les menaces de Jules Moch à la radio ; ils ne sont pas les derniers à défendre leur grève contre les roufions et les jaunes de Force Ouvrière et de la CFTC, inféodés aux Houillères.

La haine, la hargne des ministres socialistes contre les mineurs va aller en s'amplifiant à mesure que les puits seront occupés par les CRS, la troupe et les gendarmes. La recrudescence de la violence va prendre des proportions de crime. A Lallaing, ils font irruption dans un café et sortent à coups de crosse et de matraque les clients ; dans leur rage, ils cognent sur la voiture d'un bébé de 3 mois ; une femme est gravement blessés, les dents cassés elle crache son sang à la figure de ces brutes.

Ces actes de sauvagerie se répéteront 24 heures sur 24 ; personne n'est à l'abri, chacun vit dans l'attente de voir son logis envahi par ces brutes que les mineurs ont judicieusement baptisées SS.

Le camp de travailleurs de Lallaing est envahi le 9 novembre par plus de 500 gendarmes et CRS ; les familles des immigrés sont délogées avec une brutalité inouïe, sans égard pour les femmes et les enfants, ni les malades. Jules Moch prononce son allocution le 25 octobre ; c'est pour mieux justifier ses violences policières ; le 19 octobre, ses matraqueurs CRS envahissent les baraques des mineurs nord-africains de Zimmine de Falquemont.

Leur férocité n'a plus de limite. Les matraques sifflent dans l'air pour s'abattre sur les crânes des malheureux qui, blessés, assistent au saccage de leur mobilier, les valises sont éventrées, les débris de vaisselle jonchent les planchers pourris et ces casemates ; sans preuve de quoi que ce soit, arbitrairement, ils arrêtent plusieurs Nord-Africains, et sous la menace des mitraillettes, avec brutalité, les entraînent sur le carreau des puits.

Le 20 octobre à 4 heures du matin, le même scénario se déroule à Stiring (Moselle). Il est 4 heures du matin ; tout est calme dans les baraquements des Nord-Africains à Stiring (Moselle), lorsque les brutes féroces de Jules Moch, sans égard pour les enfants, lancent leurs bombes lacrymogènes ; les habitants asphyxiés sortent à demi-nus, n'ayant pas le temps de se vêtir ; c'est dans cette légère tenue, grelottant dans cette froide nuit d'hiver, qu'ils sont dirigés sous la menace des mitraillettes vers les puits.

Avec ces mêmes procédés fascistes, les CRS ayant le feu vert de leur ministre J. Moch multiplient leurs scènes de violence contre les travailleurs étrangers.

A Rosselmont, en Moselle, misant sur la surprise de la nuit, c'est à 3 heures du matin que déchaînés, hargneux, ils font le siège du camp des Nord-Africains, leur racisme n'a plus de borne ; la cravache remplace la mitraillette ; c'est sous cette horrible torture de flagellation qu'ils conduisent leurs victimes au travail, mêmes procédés, mêmes méthodes deux jours avant le discours à la radio de Jules Moch ce qui prouve que les intimidations du ministre anti-mineur ne sont faites que pour justifier les actes de ces tortionnaires des compagnies républicaines de sécurité contre les camps où sont parqués les travailleurs immigrés avec leurs familles. Le 23 novembre, à Auchel, les travailleurs italiens ne sont pas oubliés dans la haine répressive des brutes armées, c'est dans leur camp qu'ils sont matraqués, insultés de « sales macaronis », de « mussoliniens » puis après ce passage à tabac, emmenés au travail pour être utilisés comme briseurs de grève.

Dans le Tarn, à Carmaux, en pleine nuit, des familles polonaises entières sont arrêtées, entassées dans des wagons à chevaux. Quarante hommes, qui sont rajoutés avec diligence à un train de marchandises en direction de la frontière sont ainsi expulsés sans jugement. La chasse aux étrangers se poursuit dans les rues ; arrêtés, ils sont immédiatement dirigés vers les carreaux des mines. Les CRS sont en possession de listes de travailleurs étrangers produites par les Houillères, ce qui facilite le ramassage à domicile. La trique et la crosse sont devenus une coutume pour les racoleurs de Roch ; ils n'en privent pas les malheureux au moindre signe de réprobation.

L'ignominie est atteinte avec les immigrés espagnols dont la plupart ont fui le régime franquiste : ils sont menacés d'être remis entre les mains des policiers de Franco.

Ces hommes qui, dans les moments difficiles et les sombres jours de l'occupation, ont combattu les armes à la main, ont versé généreusement leur sang sur notre sol ne peuvent être indésirables que pour les politiciens marshalliens, les Lacoste, les Moch. Si ces ministres antiouvriers l'oublient, notre devoir est de le rappeler : que sur le monument aux morts de la

Résistance de Carmaux, sont inscrits 57 noms de patriotes tués dans les combats contre les hitlériens parmi lesquels figurent 24 noms polonais, 3 italiens et 9 espagnols.

A Longueville, le mineur polonais Gorecki, en France depuis vingt ans, père de quatre enfants, dont l'aîné n'a que 13 ans, donc né dans notre pays, faisant pacifiquement grève chez lui, n'étant plus syndiqué, ne prenant part ni au piquet de grève, ni aux manifestations, ni aux réunions syndicales ou d'information est arrêté chez lui ; parlant difficilement le français, c'est avec difficulté qu'il répond aux questions embrouillées du juge d'instruction ; il est jeté en prison ; le même jour, dix travailleurs étrangers rejoignent Gorecki à la Maison d'arrêt.

A Roche-la-Molière (Gard) : les mineurs polonais n'échappèrent pas à la fureur répressive de l'état policier qui règne en France ; plusieurs sont arrêtés puis relâchés après un interrogatoire au PC des CRS mais ceux-ci gardent leurs cartes d'identité pour les intimider.

A la fosse Saint-Pierre, à Thivencelles, les sbires de Jules Moch arrêtent un jeune polonais de 20 ans, Maïthroski ; sa mère, prise de peur, tomba malade de chagrin ; quelques jours après, elle devait décéder.

Encore à Thivencelles, la machine de répression de J. Moch ne chôme pas ; elle s'illustre en promulguant neuf arrêtés d'expulsion contre des mineurs polonais. J. Moch et ses valets de la Préfecture du Nord sous-estimaient la solidarité ouvrière. C'est alors que bravant les méthodes xénophobes du ministre matraqueur, les Polonais et leurs familles décident que si un des leurs était victime d'un tel arrêté, toutes les familles regagneraient leur pays natal. J. Moch, devant cette ferme volonté, dut piteusement s'incliner, et nos camarades polonais continuèrent la grève contre les décrets Lacoste.

A la fosse 7 d'Houdain, du groupe de Bruay, le mineur polonais Adamski aux côtés de ses camarades français prend une part active au piquet de grève d'autant plus qu'il est un actif militant de la section syndicale. Avec les camarades et les trieuses, il organise jeux, théâtre, scénettes, attractions pour distraire les familles des mineurs.

L'ingénieur du siège, collaborateur acharné sous l'occupation, malgré les grèves motivées par sa présence et des violentes manifestations contre lui, avait échappé de justesse à l'épuration, grâce à Lacoste qui, dans son allocution radiodiffusée du 17 mai, a dit : « Dans l'intérêt de la production il faut à la fois que l'autorité légitime des chefs puisse s'exercer sur le plan technique. »

L'ingénieur du siège 7, munichois à tout crin, s'était illustré en 1939 par la chasse aux militants dans son siège et les dénonça comme communistes ; certains furent licenciés, d'autres emprisonnés, et quelques-uns furent mobilisés en référence au fameux carnet B.

Sous l'occupant, pour un rien, il menaçait d'expédier les révolutionnaires en Allemagne. C'est dans son siège que les premiers prisonniers russes sont parqués ; il était heureux en tapotant du pied sur le plancher des baraquements, en disant : « On va les voir, ces fameux petits Cosaques du Don, ils vont pouvoir s'amuser, sans leurs petits chevaux ; pour moi, ils peuvent crever, je défends qu'on leur donne une goutte d'eau. »

La grève de 1948 va lui permettre d'assouvir une nouvelle fois sa haine envers les travailleurs de la mine et la population ouvrière. Le mineur polonais Adamski n'échappera pas à la vindicte vengeresse de ce « mal épuré ».

C'est lui, à l'arrivée des CRS, au puits 7, qui remet la liste des militants qu'il faut arrêter. Adamski est activement recherché : il est par surprise arrêté par les CRS qui le recherchent, qui le rouent à coups de matraque et à coups de crosse dans le ventre et les reins ; c'est désarticulé, pantelant, urinant le sang qu'il est jeté comme une bête en prison ; jamais, au cours de son incarcération, il ne recevra de soins ; condamné à 4 mois de prison, marié à une Française, sa femme dut aller le rejoindre en Pologne, car à sa sortie de la maison d'arrêt, il fut accompagné par les gendarmes jusqu'à la frontière pour rejoindre son pays natal où il mourut quelques mois après des suites de ses blessures.

La grève à peine terminée dans ce début de décembre 1948, Jules Moch s'attaque à l'organisation même des immigrés, par décret, il dissout « le comité d'action et de défense des immigrés » (CADI). Le but de cette association était des plus nobles : celui de rassembler tous les immigrés de France ayant participé aux côtés des résistants français dans la lutte contre l'occupant hitlérien.

Pendant 56 jours, la terreur a régné au pays noir. Jules Moch claironne sa haine des mineurs. Des puits occupés, il ne remonte toujours pas de charbon, ce ne sont pas les CRS et leurs blindés qui peuvent en faire. Malgré la sauvage répression, les mineurs montent dans cette cinquième semaine de lutte, une garde vigilante autour des puits, dans les corons ; aucun « rouffion » ne peut se rendre à la mine malgré sa bonne volonté de répondre à l'appel de Jules Moch.

Aussi les compagnies ont établi des listes qui permettent aux CRS d'escorter depuis leur domicile jusqu'à la fosse les « rouffions » qui, honteux, la tête basse, traversent les corons sous les cris légitimés par la juste colère des femmes : « *rouffion, salaud, fainéant, vendu.* »

La radio gouvernementale, la presse à sa dévotion, manoeuvrent à chaque instant, déversant leurs calomnies sur la corporation minière, l'induisant en erreur sur les effectifs « protégés » qui ont repris le travail, alors qu'en cette cinquième semaine, la grève est totale.

Léon Blum justifie la politique de ses amis Lacoste et Moch en écrivant : « *Il faut reconnaître que la condition du prolétariat des mines est plutôt en avance sur celle des autres corporations ouvrières ; ce qui le montre bien, d'ailleurs, c'est l'origine du conflit : on ne trouve pas un sursaut de misère et de souffrance.* »

Le leader socialiste n'a pas volé son nom de déporté d'honneur ; tandis qu'il courtisait sa future femme dans sa déportation, nos camarades mineurs, héros des grèves de 41, 43 et 44, alimentaient les fours crématoires, suite logique de la politique d'abandon qu'il avait toujours pratiqué, contrairement aux intérêts de notre pays depuis 1936.

Un leader syndicaliste des mineurs américains répond aux traîtres syndicalistes français, John Levis : « *Mieux vaudrait nourrir les estomacs rétrécis des mineurs français, que de tirer des balles américaines dans leurs corps mal nourris. C'est, une abominable et inhumaine parodie de justice sociale que de payer les mineurs français un salaire mensuel de 39 à 40 dollars au coût actuel de la vie en France.* »

La répression fut des plus féroces, haineuse, sans pitié, sans égards pour les pères de familles nombreuses.

La célèbre et triste prison cellulaire de Béthune regorge de grévistes ramassés par lots au cours des rafles dans les rues, dans les bistrotts, dans les marchés, ou tirés de leurs lits, désignés par les ingénieurs des puits comme « activistes meneurs ».

Un malheureux père, angoissé après la visite du docteur pour la santé de son enfant, se rendant chez le pharmacien pour y retirer les médicaments pour son gosse fut embarqué malgré ses explications ; le soir il couchait sur la botte de paille de la prison de Béthune, tandis que son enfant, faute de soins, luttait contre la mort.

Ces éléments supplémentaires en grande quantité, responsables de l'ordre public (selon l'expression de J. Moch dans son discours du 25 octobre), c'est-à-dire les CRS arrachés de leurs cantonnements des territoires occupés d'Allemagne, usent de méthodes invraisemblables de brutalité envers toute la population minière.

Un groupe de trois personnes, qu'il soit composé de femmes ou d'hommes, est dispersé à coups de crosse ; leur système est d'écraser les orteils, accompagné d'un « racus » importé de leur pays d'occupation. « Mais, c'est des boches », disent les mineurs qui n'ont pas la mémoire si courte que voudraient le prétendre nos « pétainistes » se souvenant des « racus » des fascistes hitlériens lors des grèves de 41, 43, de l'ordre nouveau de l'occupation.

La prison de la sous-préfecture est bien connue des mineurs. Les récits par leur grand-père ou leur père sur les grèves de 1884-1886 dont des milliers de leurs aînés avaient sous le régime des compagnies minières connu la terreur au pays noir et la sentence de classe des « bourreaux de Béthune ».

La seule différence, oui, la seule, c'est que nos pères luttèrent pour l'amélioration de leurs conditions d'existence contre la politique des voraces capitalistes réactionnaires et hobereaux des compagnies minières dont Clemenceau défendait servilement les intérêts.

Tandis que les mineurs de 1948 se battaient contre un gouvernement où siégeaient cinq ministres socialistes leurs trois sous-secrétaires d'Etat et (ironie...) le gardien vigilant de nos institutions était le socialiste Vincent Auriol.

La politique des socialistes Lacoste-Moch ne se différencie pas de celle des réactionnaires du cartel minier de 1892 et de leurs alliés, les « bourreaux » de Béthune.

La prison de Béthune, dans ces mois d'octobre-novembre 1948 est trop petite pour faire face à cet afflux massif d'hommes qui au mépris de la plus élémentaire hygiène sont entassés à 7 et 9 par cellule, une botte de paille dans un sac pour tout couchage, sur du ciment froid, un semblant de chauffage - les cellules sont des glaciers ; en cette fin d'année, nous sommes en plein coeur de l'hiver, l'époque où la neige fait la joie des enfants, mais dont le froid qui l'accompagne fait raidir les membres amaigris des « embastillés » de J. Moch.

Une tinette collective qui n'est vidée que toutes les vingt-quatre heures ; la soupe est infecte, dans laquelle les cafards, cancrelats se sont suicidés et sont plus nombreux que les légumes.

Les jours de visite, les femmes attendent des heures sous les intempéries, sans abri, poireautant dans la neige le long du mur de la prison. Aucun égard pour elles. Ce sort est subi par toutes, qu'elles soient malades ou enceintes, attendant en grelottant que la porte s'ouvre.

Plus d'une de ces victimes d'une politique criminelle, sous-alimentée, s'est évanouie, n'ayant pour tout secours que la solidarité de ses compagnes de misère ; cela, en 1948, s'appelle du socialisme à la Jules Moch.

Les colis sont éventrés ; rien n'échappe aux sordides plaisanteries des «matons» qui s'en donnent à coeur joie, en écrasant les petits paquets de beurre, de graisse, de pâté, aplatissant ces derniers comme une galette, les mélangeant toutes, sur une table sale et crasseuse. C'est au prisonnier, lâchant le parloir, qu'il incombe de récupérer au mieux cette marchandise dont la famille se prive pour aider le père ou le frère à mieux supporter le régime pénitentiaire. Les mineurs emprisonnés sont traités de la même façon que les détenus de droit commun. Les saucissons sont coupés en longueur ;, défense formelle de remballer ces marchandises dans les vieux journaux qui sont confisqués.

Le passage sous la douche ne dépasse pas une minute pour se laver et se rincer et ceci par économie d'eau chaude, disent les matons. «Tiens, rétorquent les mineurs, les CRS dans nos puits ne font donc pas de charbon ! »

Le mineur est bagnard partout : à la mine, dans sa vie.

La liberté n'est que superficielle, conditionnée à une soumission de contrôle par une police spéciale des Houillères, suscitant et exploitant les chicanes, les vindictes de groupes ou de familles, établissant ainsi en violation de la liberté de conscience, la fiche spéciale de « valeur morale » de tous les mineurs et de leur famille.

La prison pour la réaction est le moyen, la machine à broyer les résistances pour la continuation de sa politique anti-sociale.

Pour elle, le mot prison est synonyme d'infamie, de rejet de la société. Pour les travailleurs, la conception en est l'analyse à travers les excès du régime, de sa faiblesse et l'approche de son agonie. Qu'un homme cloué aux pieds et aux mains sur une croix fasse naître une religion abêtissante et soumise n'a rien changé depuis des siècles pour l'amélioration des conditions d'existence des hommes et n'a rien de comparable avec les sacrifices quotidiens de militants au service d'une classe dont l'abnégation est ressentie par tous, par l'espérance réaliste d'un monde meilleur, dont l'action sans relâche est le ciment de la révolte de tous les peuples opprimés.

Un de ces matons qui avait eu des comptes à régler à la Libération sur sa conduite envers les emprisonnés politiques sous l'occupation, fidèle chien, disait : « Dans la rue, ces mineurs sont des lions, mais nous les avons matés ; ils sont devenus des moutons. » Pauvre type, s'il comptait sur sa vénalité pour grimper un échelon dans l'échelle de sa profession en montrant une méconnaissance totale et plus qu'absurde de la corporation minière, il aurait mieux fait de se faire berger, disaient de lui les « gueules noires », au lieu de garde-chiourme.

On ne mate pas les mineurs, même en prison, ils ont la force, et leur volonté va le prouver.

Par expérience de classe, ils savent que seule l'action paye, et par celle qu'ils préparent, ils démontreront qu'ils sont des hommes et comme tels ils exigent d'être considérés même dans les geôles de J. Moch.

La leçon va être dure pour le gouvernement et l'appareil de répression. Minutieusement préparée, tous les emprisonnés sont dans l'attente du jour J et de l'heure H. Le calme règne ; rien ne peut laisser présager l'orage qui allait éclater, et quel orage !

8 h 30 se pointent au cadran de l'horloge centrale du rond-point.

La discipline est respectée ; simultanément, des cellules de tous les étages fuse l'Internationale; le refrain est repris avec plus de force, d'enthousiasme ; l'heure de l'action a sonné.

Les milliers de victimes de J. Moch en ont assez d'être bafouées ; leur révolte est légitime. Les trappes volent en éclats, les portes tremblent sous les coups incessants des escabeaux manipulés avec force, rage et colère, par les champions de la renaissance française, par ces piqueurs et ces abatteurs pour qui produire était un devoir de classe ; mais en ce jour du mercredi 19 janvier 1949, c'est aussi un devoir de classe de se battre, même en chaîne, contre la politique réactionnaire des social-démocrates du gouvernement qui vouent une des plus riches régions françaises au chômage et à la misère par la fermeture des puits dans l'intérêt des impérialistes américains et des revanchards puissants financiers, les magnats de la Ruhr.

Le directeur, tiré à la hâte du lit, essaye de parlementer, puis, impuissant, il déchet en de mesquines menaces de sanctions contre les « mutins ». Il est abreuvé des pires insultes que mérite le fonctionnaire zélé, autoritaire et fasciste.

Il fait appel au Parquet. Gendarmes et CRS des environs sont diligemment dirigés sur la prison. Ils envahissent les couloirs ; ils sont accueillis aux cris de « Jules Moch assassin ! », et leur présence, c'est de l'huile sur le feu. Elle stimule l'ardeur des révoltés ; les coups redoublent ; les portes cèdent sous la fureur décuplée des « gueules noires » qui sortent des cellules par les brèches faites dans les portes, et arrosent la flicaille de tous les objets que contiennent les cellules.

Pendant ce temps, les femmes qui attendent la visite apprennent l'action déclenchée à l'intérieur de la prison ; elles entonnent l'Internationale, qui avec les cris de « Jules Moch assassin » se conjuguent avec ceux de l'autre côté du mur. Mais les CRS arrivent de tous les coins du bassin pour écraser la mutinerie. Ils ont droit, comme les précédents, à la réception d'usage du « Jules Moch assassin ». Les prisonniers apprennent qu'ils vont être asphyxiés. Ils crient aux CRS : « Toi et ton puteux de gaz, on t'emmerde ; nous mettrons le feu aux pailles ! »

Qui va céder ? C'est le parquet, connaissant la farouche volonté de lutte des mineurs ; il fait appel au conseil général de l'arrondissement pour engager les pourparlers. Les forces casquées, armées de mitraillettes restèrent sur leurs positions, et petit à petit se retranchèrent hors de la vue des révoltés, croyant peut-être par ce grossier stratagème tiédir l'ardeur des combattants. Pas un seul instant la lutte ne cessa. La soupe de midi ne fut pas servie, et le ravitaillement des familles n'ayant pas encore été distribué, on ne mangea ce jour-là que très peu dans la prison.

Enfin, dans le courant de l'après-midi, une délégation des emprisonnés fut reçue en présence d'un Conseiller général et des autorités judiciaires, et à 17 heures, sans avoir cédé un pouce de terrain, les mineurs en prison purent crier et fêter leur victoire. Toutes les revendications

furent acceptées. La visite eut lieu un peu plus tard mais tous purent embrasser leur femme, leurs amis et les amis qui avaient accompagné leur mère.

TETE HAUTE, LES MINEURS REPRENENT LE TRAVAIL

Lundi 29 novembre, sur l'ordre de la fédération nationale du sous-sol, les mineurs reprennent après une lutte sanglante, répressive de 54 jours, la tête haute, le chemin de leurs puits. Le communiqué de la fédération du sous-sol déclare :

« Il faut donc regrouper nos forces pour continuer la lutte sous d'autres formes en faveur des revendications que notre union et notre pression permanente feront aboutir. Mais il reste à sauvegarder l'unité de la classe ouvrière qui dans cet âpre combat a permis aux travailleurs de toutes les organisations de mieux connaître mais aussi de situer leur position de classe au travers de la féroce répression des Moch, Lacoste et Cie; des réformistes, des sociaux-démocrates, de nos S.F.L.O. qui, à travers cette lutte, se sont démasquées comme les alliés serviles de la bourgeoisie aux abois.

Les rodomontades des ministres socialistes à nos micros d'état, leur haine de classe que leur politique criminelle gouvernementale a fait germer dans les crânes matraqués par leurs sbires CRS, les raisons saines mais nécessaires que la lutte de classe doit son ferment à une haine sans relâche d'un seul instant dans la lutte et l'action contre toutes les forces réactionnaires, même lorsqu'elles ont le masque hideux et puant des Moch et Lacoste.

Les travailleurs de la mine qui pendant près de deux mois ont résisté aux méthodes policières de Lacoste-Moch, Catoire et Cie ne sont pas des vaincus. Les vaincus, ce sont ceux qui pour entamer le bloc des mineurs ont dû jeter leur masque de républicains socialistes et montrer à tout le pays leur vrai visage d'affreux réactionnaires, de valets du capital et d'assassins des ouvriers.

Mais le prolétariat de notre pays a en mémoire ce que Marx a écrit dans le « Manifeste du Parti Communiste »: « L'Etat bourgeois est un comité d'administration des affaires de la bourgeoisie. »

Avant tout, la bourgeoisie produit ses propres fossoyeurs ; sa chute et la victoire du prolétariat sont également inévitables ».

La bourgeoisie revancharde et pétainiste de 1940 a utilisé pour sa sale besogne anti-peuple, la social-démocratie, trouvant dans les Lacoste-Moch des gérants loyaux du régime capitaliste. Ces hommes, à la dévotion des bourgeois français et impérialistes américains ont assez hurlé pendant les 56 jours de lutte de la corporation minière à la grève politique, pour ne point manquer au jour de la reprise du travail de démasquer les buts réels de leur soumission aux trusts américains. Lacoste et Moch ont bien rempli leur mission en tant que ministres aux ordres de la bourgeoisie française.

Ils se sont fait aider dans leur tâche de sabotage de la loi des nationalisations des Houillères par un homme qui sous l'occupation a fait produire les mines françaises pour alimenter la machine de guerre nazie.

Cet homme, ancien vice-président du comité des Houillères en 1938, connu pour sa politique répressive après la grève du 30 novembre 1938 dans tous les groupes du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, sous l'occupation le traître Pétain le nomme président du comité d'organisation des Houillères ; il fut donc le maître tout-puissant, juge et partie, des compagnies minières pendant cette triste et inoubliable période de misère et de crimes.

Il fut, sous l'occupation nazie, le collaborateur zélé de Niellov, il est responsable des répressions contre les mineurs qui luttèrent pour du pain et du savon en mai 41, il le restera par la suite aux grèves patriotiques de 1942-1943, ainsi qu'au mois d'août 1944 ; nous le trouverons encore en place pour saboter l'insurrection nationale avec ses hommes dans toutes les directions des compagnies, qui s'opposent à toute discussion et rejettent toute entrevue avec les responsables des organisations résistantes ; même refus de prendre les mesures nécessaires avec les comités de défense des puits pour préserver ceux-ci contre les éventuels sabotages de l'armée allemande en retraite.

Bien mieux, le directeur de Bruay fait appel à la Kommandantur qui envoie cinq camions d'hommes de troupes pour tirer sur les résistants et la population. C'est cet homme que les Moch et Lacoste allèrent tirer de sa retraite pour mater les mineurs et saboter les nationalisations : Marterer, pétainiste et nazi notoire, fut chargé par Lacoste de « *pouvoirs spéciaux* » à la direction des Charbonnages de France.

Le statut du mineur fut la cible primordiale de ce groupe anti-mineur, les avantages du statut furent rognés jour après jour. Malades, blessés furent l'objet de la part du corps médical et des agents de maîtrise de vexations, suivies de pressions et de répression sur les malades et blessés. Tout malade ou blessé était suspect de tire-au-flanc, sous prétexte de lutter contre l'absentéisme.

Les docteurs, valets serviles des directions de groupe, appliquaient les méthodes les plus invraisemblables pour décourager l'ouvrier malade ou blessé à être au chômage. Les initiatives les plus réactionnaires étaient toujours approuvées par les directions, et défendues, ce fut le cas à l'hôpital des Mines du groupe de Bruay. Un médecin avait trouvé une méthode astucieuse qui discréditerait son inventeur, et les responsables d'une telle haine ouvrière. Ainsi, d'un blessé même léger ne nécessitant que quelques jours de repos, le malheureux sortait surchargé d'un plâtre de plusieurs kilos variant de 2,5 kg à 3 kg. L'ouvrier était sans recours, seuls les syndicats maison avaient audience auprès de la direction.

Les commissions paritaires locales et interlocales et comités de groupes avaient vécu ; les oeuvres sociales dirigées par un groupuscule de la direction générale étaient de nouveau à caractère paternaliste.

Les enfants des mineurs dont le père fut licencié furent exclus des colonies de vacances. Une femme de mineur gréviste licenciée, et cela malgré son état de grossesse reconnu avant ou pendant la grève, n'avait pas droit d'entrer à la maternité des Houillères du groupe. Privée de ses droits de Sécurité sociale minière, c'est dans une situation de misère que l'enfant prenait contact avec ce monde de bourreaux.

La grève terminée, la répression gouvernementale et patronale continue. A Bruay, le jeudi 26 décembre 1948, une délégation conduite par un conseiller municipal (car tous les responsables syndicaux étaient en prison) fut reçue par le directeur du groupe. C'est avec mépris et

cynisme, mais aussi avec joie triomphatrice que celui-ci donna le chiffre officiel de ses victimes à la délégation.

Le lundi 29 novembre, jour de la reprise du travail, 790 ouvriers et employés se voient interdire les portes du puits ou de leurs bureaux. Le 23 décembre, après un épulage en règle dont les méthodes les plus réactionnaires et aussi les plus infamantes furent employées par une direction qu'animait l'esprit des anciennes compagnies minières, ils exigèrent un mea culpa pour certains, et d'autres, responsables d'une section locale syndicale, une renonciation à toute action syndicale. Il était facile de jouer sur cette corde sensible, sur une misère voulue, organisée par un gouvernement anti-ouvrier, usurpateur du nom de socialiste.

Des malheureux, le coeur lourd, cédèrent ; certains, acculés par une longue grève et aussi un si long et dur chômage ; la misère la plus notoire était implantée dans ces foyers, sans médecins, sans charbon, sans allocations familiales ; c'est pour sauver leur famille, les larmes aux yeux, qu'ils acceptèrent les propositions malhonnêtes d'une direction dont seule la peur lui faisait user de tels procédés. 526 ouvriers sont réembauchés, le jeudi 30 décembre ; 264 licenciés restent sur le pavé, sans ressources, sans travail, vivant de la solidarité de la population et des autres corporations.

De nombreux enfants accueillis dans des ménages ouvriers ne peuvent rentrer dans leurs foyers tant la misère est grande. La haine du directeur n'a pas de limite ; il fait faire par ses gardes-chiourme la chasse aux licenciés qui collectent chez les uns et les autres ou encore leur paient une brouette lessiveuse ou un seau de charbon ; malheur à l'ouvrier qui a eu ce geste humain d'aider son frère dans la misère ; c'est la suppression pure et simple et sans appel de son allocation de charbon pour le mois suivant.

Les gardes-chiourme des Houillères, les gardes à képi, comme les nomme la population minière, ont aussi pour mission de rechercher tous les licenciés qui auraient trouvé du travail chez des entrepreneurs travaillant pour le compte des Houillères. Pression est faite auprès de l'artisan de se débarrasser sans délai de ces ouvriers. La haine de la direction va plus loin encore ; chaque jour, les gardes sont aux portes des licenciés, les menaçant d'expulsion s'ils ne quittent pas leur maison. Un ouvrier de Notre-Dame a été réembauché à la fosse Bonnel après avoir fait baptiser ses enfants ; un autre, de Bonnel, fut réembauché à la fosse Barrois après avoir adhéré au syndicat Force ouvrière.

Qui est responsable du non-réembauchage des licenciés ? C'est la question que tous se posent chaque jour. La réponse fut donnée à une délégation de la fédération des mineurs par la direction générale le 24 janvier 1941. Cette direction se décharge de cette lourde responsabilité, en indiquant que le réembauchage ne dépendait pas d'elle, mais que la direction de groupe était seule qualifiée pour examiner le réemploi de l'ouvrier licencié.

Ces hobereaux ont des noms bien connus des mineurs et de leurs familles ; ils n'échapperont pas au verdict de la classe ouvrière.

Des victimes, il y en a encore des milliers à travers tout le bassin. Rien que pour un groupe en 1950, il y en avait 62, qui resteront à jamais en dehors de la corporation minière, et certains malgré plus de 25 années de travaux miniers qui pour subsister durent faire les douze métiers avec ses treize misères.

Pour ce haut fait anti-social; mais surtout anti-humain de leur société bourgeoise de repus, les directeurs de groupe et leurs satellites, les uns après les autres, reçurent la médaille du Mérite social.

Pour le groupe de Lens, le 29 novembre 1948; plus d'un millier d'ouvriers restèrent sur le pavé en attendant que le directeur et sa clique fassent le tri. Le 5 janvier 1949, il y avait encore 58 licenciés.

Le secrétaire du syndicat en prison, plus les membres du bureau, quatre délégués titulaires, dont un suppléant ainsi que plusieurs secrétaires de sections syndicales. La machine de répression de Jules Moch continue à broyer les élus des mineurs : deux délégués et trois suppléants du jour sont suspendus, et cela au mépris de l'hygiène et de la sécurité ; à cette liste, il faut ajouter un délégué titulaire de la surface et un sous-chef porion, qui fut licencié pour avoir combattu aux côtés de ses camarades pendant ces huit semaines répressives.

De nombreux travailleurs induits en erreur par la scission syndicale de 1947 de Force Ouvrière rejoignent les rangs de la majorité des mineurs, qui, fortifiée par combat de huit semaines, garde sa force et son indépendance contre un gouvernement anti-ouvrier.

Certains le font simplement ; d'autres quittèrent les rangs du Parti Socialiste et de Force Ouvrière, en justifiant leur position par une déclaration écrite comme en voici le cas :

« Bruay, le 27 octobre 1948.

Camarades,

Je soussigné, L. A..., membre de la SFIO depuis 1936, secrétaire du groupe Léon-Blum depuis la Libération, vice-président de la fédération FO de Bruay depuis la scission, déclare ne plus pouvoir m'associer à de tels actes de repréailles des représentants socialistes, tels Moch et Lacoste, qui mobilisent toute l'armée contre les travailleurs. Je me vois dans l'obligation de quitter le Parti socialiste, et tous les socialistes doivent suivre mon exemple car les dirigeants sont traîtres à la nation française.

« L. A... »

Cet appel sera entendu ; d'autres abandonneront le Parti des assassins des mineurs. La classe ouvrière n'a qu'un seul drapeau, celui de la lutte et du combat pour le pain et la liberté.

La grève des mineurs à travers la presse :

« Histoire de l'Europe contemporaine »(collection Marabout).

« Une grève de huit semaines dans les mines dirigée contre le Plan Marshall se révéla n'être qu'une tentative sans espoir de reproduire la massive agitation sociale de l'année précédente dont il est nécessaire de rappeler ce qu'écrivit ce même auteur sur la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais :« Pendant un mois, l'existence même de la IV^e République semble mise en question. Mais petit à petit l'action décidée du gouvernement donne ses résultats. Le ministre « socialiste » de l'Intérieur, Jules Moch, n'hésita pas à faire appel aux forces de police spéciales, ni à lancer l'armée contre les grévistes, qui finalement plièrent sous la menace de perdre le droit à la Sécurité Sociale. »

Le masque hypocrite dont s'affublèrent les ministres socialistes de 1947 à 1957 tombe, et apparaissent leurs vrais visages nationalistes d'hommes à tout faire des banques et de la réaction. C'est ainsi que voit les choses en les analysant l'auteur du même livre.

Politique que poursuivra le Parti Socialiste dans les années suivantes, et l'auteur, parlant de l'Algérie, de Suez, etc., écrit :

« Aussi pendant les quinze jours suivants la France vit-elle le spectacle extraordinaire d'un président du Conseil socialiste conduisant une guerre coloniale de répression. Sa droite était satisfaite de voir Mollet conserver son poste, elle trouvait infiniment commode de faire porter à la gauche démocratique le poids d'une politique réactionnaire, plutôt que de l'appliquer elle-même.

En automne, vint l'expédition de Suez (5 novembre 1956), premiers parachutages franco-britanniques sur Port-Saïd et le canal de Suez. » Cette fois encore, Mollet emboîte le pas aux impérialistes (dans le texte).

Ceci fait mieux connaître le véritable but de leur dessein politique de répression sociale, anti-française par la fermeture des puits de mine, des usines sidérurgiques, du textile, aux seuls profits des dollars américains et des intérêts des Krupp, de Wendel, Thyssen, Roechling, Hamel, Hoesol, pour ne citer que ceux-là, qui sont les soutiens et animateurs avec leurs dévoués impérialistes américains à ce que les décrets Lacoste soient et établissent le premier démarrage des plans Marshall, plan Schumann, pool charbon-acier, pour se concrétiser le 28 avril 1949 où les SIX signaient l'accord établissant l'autorité internationale pour le contrôle de l'activité de la Ruhr.

Le 5 janvier 1949, le silence le plus complet est fait par la presse sur une conférence qui se tient à Dusseldorf. Le sort de l'Europe va se jouer entre les industriels allemands, français et luxembourgeois, auxquels on cache la présence des représentants des intérêts impérialistes anglo-américains dont les intérêts font force de loi. L'accord fut réalisé dans les vues et les buts de l'expansionnisme américain et assura la renaissance du pouvoir des magnats de la Ruhr, grâce à la trahison, par la social-démocratie, des intérêts des pays d'Europe. Nous n'inventons rien : Léon Blum, à la conférence des Partis socialistes d'Europe, présenta et défendit un projet de résolution dont nous soulignons le passage qui justifie la politique de soumission aux trusts de la social-démocratie.

« Il est de la plus haute importance pour l'avenir des Etats-Unis d'Europe que l'industrie de la Ruhr et de la Rhénanie soit intégrée dans un vaste combinat des industries charbonnières, sidérurgiques et chimiques de tout le bassin minier de la Belgique, de la Sarre, de la Lorraine et du Nord de la France. »

LES LOIS SUPER-SCELERATES DE J. MOCH

26 décembre 1948

Le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, ayant à sa disposition des lois, des juges, une police, l'armée, etc., pour mener à bien sa politique anti-ouvrière et ayant obtenu la confiance sur les demandes de mesures d'exception à l'Assemblée (17 au 24 novembre 1948) par 351 voix

contre 215, trouve son appareil de répression insuffisant, il veut ses lois : elles seront connues sous le nom de « lois super-scélérates de Jules Moch ».

Le texte se passe de commentaires :

« ARTICLE 131 bis punirait de un à cinq ans de prison, de 100 000 à 1 million de francs d'amende, de deux à dix ans d'interdiction de séjour, tous ceux qui auront provoqué ou tenté de provoquer une action tendant à arrêter ou entraver le jeu normal des institutions au moyen d'une pression exercée sur les organismes constitutionnels par l'émeute, la désorganisation des services publics, la désobéissance collective aux lois, la cessation concertée des activités professionnelles ou le détournement du droit de grève de son objet professionnel ou social. »

Pourquoi Jules Moch exige-t-il, lui qui se réclame du socialisme, de telles lois de répression contre les travailleurs qui mettent en application les préceptes de Karl Marx : « Si la classe ouvrière abandonnait son combat quotidien, c'en serait fini d'elle »? Jules Moch doit céder aux exigences de ses maîtres américains qui se font chaque jour plus pressantes, pour l'application de leur volonté de domination sur notre pays.

Jules Moch, discipliné, a bien mérité de la reconnaissance des trusts et des impérialistes américains ; toutes ses actions, ses activités politiques sont au service des impérialistes américains, sa fermeté-sa sa haine anti-minière, pour l'application des décrets Lacoste, point de départ de la fermeture des puits de mine.

Le Plan Marshall est adopté le 3 avril 1948. Les décrets Lacoste en seront l'application.

Mais les impérialistes américains sont exigeants ; tenant sous leur tutelle les parlementaires français de la 3^e force, ils créèrent, le 16 avril 1948, l'Organisation Européenne de Coopération Economique pour faciliter le relèvement économique de l'Europe par les Etats-Unis ; des pays ayant adopté et appliqué le Plan Marshall bénéficieront de l'aide américaine, dont la France, s'inscrivant en premier pour mener le jeu de l'abandon de l'indépendance nationale.

La lutte des mineurs d'octobre à novembre 1948 contre cette politique de misère et de chômage va retarder et surtout contrecarrer les plans des monopolistes américains de mainmise sur notre industrie.

Ce n'est que le 14 décembre 1951 (parution au Journal Officiel) que le Plan Schumann (Pool charbon-acier), qui est la suite logique d'application du Plan Marshall et des décrets Lacoste, obtient la confiance qui fut votée à la Chambre le 11 décembre 1951. Les socialistes, fidèles à leur maître d'outre-Atlantique, le votent. Nous relevons les noms, c'est-à-dire ceux qui ont déjà adopté le Plan Marshall, les décrets Lacoste, l'OECE. Schumann l'emporte par 377 voix contre 233.

Guy Mollet, Jules Moch, François Mitterrand, Mendès France sont de la majorité ; par ce vote, les travailleurs de France, en premier lieu les mineurs, vont être les premières victimes de la fermeture des puits.

Après la victoire de Jules Moch sur la corporation minière, un de ses amis outre-atlantique, David Bruce, chef de la mission du Plan Marshall, puis ambassadeur des Etats-Unis à Paris, déclara en février 1949 au Sénat américain, donnant ainsi des ordres à nos parlementaires

inféodés à la politique des milliardaires américains : « La France devrait entreprendre la tâche difficile d'augmenter ses impôts. Le peuple français doit sacrifier les satisfactions présentes s'il veut obtenir des bénéfices futurs. »

Cette déclaration prouve que les Américains sont les dirigeants de la politique française, quelle qu'en soit l'étiquette politique. Décrets Lacoste, Plan Marshall, Plan Schumann, OEEC, pool charbon-acier seront méthodiquement appliqués, sans tenir compte des conséquences sociales, humaines qui en découleront.

Pour réaliser ces plans, il fallait briser l'unité de la classe ouvrière française ; la social-démocratie, rompue à ce jeu de trahison politique, servira encore cette fois les intérêts des monopoles internationaux par la scission syndicale dont naîtra un syndicat maison, alimenté par les fonds des banques américaines dont Irwing Brown sera l'agent exécutif, en créant à coups de dollars une soi-disant « Force Ouvrière », qui a reçu des syndicats jaunes américains 50 milliards (aveu de Green, président de l'AFL) ; ce que Irwing Brown, sûr de sa puissance, déclare sans se gêner : un mineur français ne peut raisonnablement s'attendre à être aussi riche qu'un Américain.

La déclaration de cet agent des impérialistes américains qu'il fit le 15 décembre 1948 est significative de l'esprit des plans qu'impose aux travailleurs français la politique de Washington.

Dans ses mémoires, le président de la République, Vincent Auriol, est très satisfait du travail politique et de la répression contre les mineurs ; il écrit :

« En fait, c'est un succès du gouvernement sur les grévistes ; Jules Moch et ses inspecteurs généraux se sont montrés vraiment à la hauteur des difficultés. Jules Moch est un grand homme d'Etat qui déjà a prouvé ses qualités au ministère des Travaux Publics et l'Economie Nationale. Il fera un excellent président du Conseil. »

Heureusement pour la France, ce vœu ou cette prophétie ne fut jamais réalisée, quoique Jules Moch, de 1945 à 1951, fut ministre dans le gouvernement de De Gaulle avec Thorez, Auriol et Francis Gay, en passant par les Félix Gouin, Bidault, Blum, Robert Schumann et autres Marie, Queuille, Marcellin, Pleven. Ce ministre fut de tous les gouvernements, à toutes les sauces politiques, d'abandon des intérêts des couches laborieuses de notre pays par la servilité dans l'application de la politique des monopoles impérialistes américains. Comment était composé le gouvernement qui a fait tant de mal à la France :

MINISTERE HENRI QUEUILLE (11 sept. 1948 - 4 oct. 1949)

Président du conseil : Henri Queuille, Radical ;

Ministre des Finances :

Garde des Sceaux : André Marie, Radical ;

Intérieur : Jules Moch, SFIO ;

Défense Nationale : Paul Ramadier, SFIO ;

Travaux Publics : Christian Pineau, SFIO ;

Industrie et Commerce : Robert Lacoste, SFIO ;

Travail : Daniel Mayer, SFIO ;

Affaires Etrangères : Robert Schumann, MRP ;

Agriculture : Pierre Pfimlin, MRP ;

Outre-Mer : Paul Coste-Fleuret, MRP ;

Santé Publique : Pierre Schweiter, MRP ;

Marine Marchande : André Colin, MRP ;
Education Nationale : Yvon Delbos, Radical ;
Reconstruction : Eugène Claudius-Petit, UDSR.

Secrétaires et sous-secrétaires d'Etat

- Radicaux : Paul Levinat ; André Morice, Jules Julien, Tony Révillon ; Edgar Faure.
- SFIO : Jean Brondi ; Jean Moreau ; Max Sojenne.
- Indépendants : Eugène Thomas ; Antoine Pinay ; Marcellin ; Robert Brunel.
- MRP : Johannes Dupraz ; Yvon Coudé du Foresto ; Jules Catoire.
- UDSR : François Mitterrand.
- PRL : Betoland.
- Sans parti : Maurice Petsche.

Ce gouvernement obtint la confiance par 340 voix contre 227.

Les lois super-sclérates ont toujours été l'arme du pouvoir aux abois, sauvegarde du pouvoir du régime capitaliste. Celles de Jules Moch, comme les précédentes, ne diffèrent en rien pour la sauvegarde des intérêts de la haute bourgeoisie sous la tutelle des milliardaires américains.

La haute finance cherche derrière ce paravent à profits de classe à gagner du temps par la suppression des libertés ouvrières. Le rôle des galvaudeurs du mot « socialisme », c'est-à-dire les réformistes social-démocrates et les révisionnistes de tout poil, contre lesquels le camarade Lénine lutta de toutes ses forces, les démasquant sans relâche, doit servir de leçon pour nous guider et élever toujours plus haut le niveau idéologique nécessaire pour de nouvelles victoires contre les ennemis des travailleurs, de leurs alliés, paysans, commerçants et de tous ceux épris de liberté.

Ainsi, après l'attentat de Vaillant en 1893, les lois sclérates furent arrachées aux députés de l'époque.

D'abord celles du 12 décembre 1893, qui aggravent les articles 24-25 et 49 de la loi de 1881 sur la presse, les socialistes la votèrent.

Puis celle de juillet 1894 qui fut adoptée après la mort du président de la République réactionnaire Sadi Carnot. Il faut préciser qu'à cette époque les scandales financiers faisaient partie intégrante du jeu politique des hommes de la réaction au pouvoir. Il fallait museler la presse, ces lois les mettant à l'abri de la vindicte populaire, ce qu'ils croyaient en faisant cette politique de l'autruche.

C'était méconnaître le peuple qui, par ses luttes et malgré la répression et les déportations au bagne, mena ses combats pour l'émancipation des travailleurs dont la réaction internationale ne trouvera sa survie que dans la guerre de 1914-1918. Cette loi sclérate du 28 juillet 1894, malgré des présidents du conseil socialistes, un président de la République socialiste et des ministres communistes dans les gouvernements de gauche, n'est pas encore abrogée.

Du sang, des larmes, la misère sont le tribut que les mineurs vont en premier payer à la politique de soumission aux ordres des monopoles du dollar.

La dure expérience à laquelle fut soumise la corporation minière est le reflet des contradictions des classes dominantes qui croulèrent dans leurs propres contradictions.

Les décrets Lacoste sont le départ d'un nouveau système politique économique de concentration des industries au détriment même de plusieurs pays, comme l'exigent les intérêts de la classe dominante.

Cette exigence apparaîtra plus durement avec le plan Schumann, pool charbon-acier, Plan Marshall, Marché Commun, Europe des Six.

Par l'égoïsme de classe du capitalisme avide de sur-profits élargissant la production mais réduisant les salaires, l'écoulement de sa fabrication deviendra impossible, faute de consommateurs, créant ainsi un caractère social de révolte et de conscience de classe, affirmée dans la lutte quotidienne.

Le dévouement des hommes de la social-démocratie aux intérêts de la haute bourgeoisie ne peut éternellement la sauver.

« En élargissant la production, disait Staline, et en groupant dans d'immenses fabriques et usines des millions d'ouvriers, le capitalisme confère à la production un caractère social et mine par là même sa propre base. C'est-à-dire que dans cette lutte, la classe ouvrière n'a rien à perdre que ses chaînes. »

Il est erroné et absurde et aussi trompeur de réclamer et d'appeler les travailleurs à lutter légalement pour la défense des libertés syndicales, alors que tout responsable syndical est instruit des lois que le pouvoir détient et utilise contre les travailleurs. Les ministres socialistes s'illustrèrent dans leur élaboration dans les ministères réactionnaires, tel celui de Georges Bidault, du 28 octobre 1949 au 24 juin 1950.

Les ministres socialistes faisant partie de ce gouvernement des hommes connus par leur politique de faillite et de répression contre les travailleurs, nous retrouvons bien sûr Robert Lacoste et son compère Jules Moch, Christian Pineau, Eugène Thomas et quatre secrétaires et sous-secrétaires d'Etat socialistes. Ces ministres socialistes siègent aux côtés de Robert Schumann, René Pleven et Raymond Marcellin.

Ce ministre s'acharne sur les droits ouvriers ; sa loi du 28 janvier 1950 maintient en vigueur les dispositions de la loi super-scélérate de 1948 ; celle du 11 mars 1950 est relative à la répression de certaines atteintes à la sécurité intérieure de l'Etat ; les mesures de licenciement trouvent force de loi dans celle du 22 mars 1950.

Mais celle du 20 avril 1950 renforce la loi de Jules Moch du 26 décembre 1948 et justifie les congédiements de mineurs grévistes de 1948 par le licenciement pour faute lourde dans les conflits du travail, c'est-à-dire clairement atteinte au droit de grève. Pompidou, lors des grèves de 1963, s'appuiera sur cette loi pour signer son décret de réquisition des mineurs.

Ces lois étaient utiles pour le pouvoir de la IV^e République, pour la réussite de ses plans monopolistes.

Ce sera la corporation minière qui supportera le lourd fardeau de la haine de ses dirigeants parlementaires anti-français, agents de l'étranger.

Au mépris de la sécurité, malgré la fermeture des puits, la réduction du personnel, la production est maintenue ; la liste des tués n'émeut aucunement l'Etat-patron et les dirigeants

des Houillères qui sont pour la plupart les anciens ingénieurs de triste mémoire des compagnies minières, ne courant aucun risque, se retranchant derrière la fatalité à chaque catastrophe. Il faudra le crime trop flagrant du 4 février 1970 de Fouquières-les-Lens, où seize mineurs périrent dans le coup de grisou, et le tribunal populaire de Lens pour juger les crimes des Houillères et détruire cette laideur mentale de la fatalité.

Nos camarades mineurs tués, mutilés, silicosés, les veuves, orphelins, ripés et reconvertis, et toute la corporation minière, sont avec les couches laborieuses de ces régions victimes de ces décrets de misère qui entraient en application en 1947 et ont été fidèlement appliqués par les gouvernements de la IV^e République de toutes les étiquettes politiques, puis par de Gaulle, et aujourd'hui méthodiquement appliqués par les hommes de la V^e, issus du régime des banques et des intérêts des trusts monopolistes, dont l'un des responsables de la haute finance est aujourd'hui président d'une République qui n'en a que le nom.

Le pays minier depuis 1948, à travers cette politique dite « socialiste », connut le prix du sang et des larmes.

10.1.1948	Petite-Roselle ; puits Vuillemin	23 tués
19.4.1949	Courrières	16 tués
26.1.1950	Saint-Eloy (Auvergne)	13 tués
7.2.1951	Bruay (Siège 5)	12 tués
20.6.1954	La Clarence (P.-de-C.)	10 tués
18.1.1955	Puits Montenad (Loire)	10 tués
16.1.1957	Lens-Liévin	10 tués
30.4.1957	Marie-Louise (Alsace)	7 tués
5.9.1957	Decazeville	8 tués
16.1.1958	Puits Plichon (Blanzey)	20 tués
11.2.1958	Henin-Liétard	11 tués
7.11.1958	Puits Vuilleman (Lorraine)	12 tués
25.5.1959	Puits Saint-Charles (Lorraine)	26 tués
1962	Hénin-Liétard	21 tués
1965	Avion-Liévin	
1969	Leforest	5 tués
1970	Fouquières-les-Lens	16 tués
1971	Fosse 4 de Lens	4 tués

Ce triste bilan est loin, très loin d'être complet car il n'est pas une semaine sans qu'un ou deux ouvriers ne paie de sa vie la dure exploitation et le mépris de l'homme de la direction des mines qu'exige dans l'application, et l'abandon de la sécurité, la politique du charbon à « bas prix ».

A ces chiffres, il manque les silicoses, les mutilés, qui se chiffrent par milliers.

1971

Le chômage dans les mines se développe ; les décrets Lacoste et le Plan Schumann continuent dans leur maléfique application, à développer l'incertitude du lendemain dans nos régions

minières. Le pouvoir d'achat baisse, alors que les superprofits des monopoles capitalistes augmentent. L'état sanitaire des régions minières est désastreux.

Il nous faut encore revenir en arrière pour mettre à nu les véritables responsables de cette situation, dont Lacoste, père de ces décrets qui vont marquer le commencement de la liquidation de nos Houillères. Mais sans pudeur, Lacoste le socialiste lie ses décrets au plan de misère et de chômage qu'est le Plan Marshall. Lacoste ne se cache plus. Dans le journal du Parti Socialiste du 5 juin 1950, ministre à cette date de l'industrie et du Commerce dans le ministère Georges Bidault, il justifie dans « Le Populaire » sa politique anti-française. Il écrit :

« Voici longtemps que j'ai prévenu les mineurs de l'éventualité du renversement de la situation dans nos mines par suite de la concurrence du fuel et de l'abaissement des prix des charbons importés ; Guy Mollet m'excusera de rappeler que j'ai fait devant lui une réunion de mineurs du Pas-de-Calais. Les "décrets Lacoste" s'inscrivaient dans cette perspective. » C'est clair, Lacoste, dans ce même article, approuve et défend les thèses réactionnaires du pool charbon-acier franco-allemand.

« La proposition Schumann qui prévoit l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une haute autorité européenne vient à un moment opportun et surtout marque un retour au bon sens et à la réalité. Il faut souhaiter qu'elle réussisse, puis qu'on l'étende à d'autres industries ; au bout du compte, nous aurons une réelle libération des échanges et l'intégration tant *souhaitée* des économies européennes. »

REUSSIR, MAIS A QUEL PRIX !

Si l'on suppose entièrement réalisé le pool franco-allemand, le charbon entre chez nous librement ; avec l'adhésion de l'Angleterre que nous souhaitons vivement, il en sera de même du charbon anglais. Le Plan Marshall, les décrets Lacoste, le Plan Schumann pool charbon-acier font couler autant de larmes que d'encre depuis leur maléfique application dans les années 1948-1950 ; on n'y croyait pas ; les travailleurs socialistes et FO croyaient dur comme fer que les grèves de 1948 étaient dictées par le « Kominform » ; c'est de ce slogan que se servait Jules Moch pour mieux les tromper, obéissant ainsi au monopole du dollar américain et faisant ainsi la politique des magnats de la Rhur.

Nous relevons dans une brochure intitulée « Pool du charbon et de l'acier » du 30 juin 1950 ce qui suit : « Les conséquences du projet Schumann : elles sont redoutables pour la France, où l'on va procéder à la liquidation d'une partie de nos mines de charbon.

Le plan de modernisation Jean Monet précisait que 153 usines sur 177 allaient disparaître dans la réorganisation. Ce sera le chômage pour des milliers de travailleurs, la mort du commerce et de l'artisanat dans ces régions avec des répercussions sur la situation financière, évidemment. C'est là un incroyable sabotage.

Tout se ligue contre les nationalisations, et les anciens tenants des compagnies minières, aidés dans leur assouvissement haineux contre les travailleurs par la politique des ministres socialistes Lacoste-Moch, vont s'acharner sur cette nouvelle étape dans la réalisation du progrès.

Ingénieur des mines : nos mineurs savent depuis toujours ce que cache ce titre pompeux de la haute école de la bourgeoisie, aussi aucun ne fut surpris en prenant connaissance du rapport de l'ingénieur Wuhl qui fit suite à l'enquête de la commission chargée par le gouvernement en vue de la modernisation des Houillères. Ce rapport (de mai 1948) était le prélude aux décrets Lacoste du 18 septembre 1948.

« Le mal des Houillères, écrit Wuhl, c'est le statut du mineur, l'épuration, la Sécurité Sociale minière, le logement des vieux, les commissions paritaires, la participation du personnel dans les conseils d'administration, l'équipement des mines. »

Et le remède que préconise Wuhl, c'est de « ficher tout en l'air, de licencier des dizaines d'agents de maîtrise, d'ingénieurs.. d'arrêter les travaux, de fermer les puits ».

Ce rapport trace la ligne de conduite au gouvernement ; on comprendra mieux que le prétexte de fermer les puits n'est nullement l'impératif de l'appauvrissement des gisements et de la non-rentabilité des Houillères ; maintenant, la corporation minière est mieux éclairée sur le nom de « récession » donné à la politique anti-nationale, anti-française, au démantèlement des Houillères de tous les bassins de France.

Le temps des social-démocrates, valets serviles des intérêts de la bourgeoisie et de la haute finance, le temps des compromis et des réformes comme celles que nous avons subies depuis la Libération sont démasqués et dépassés par les luttes qui éclairent et affermissent les prises de conscience des classes en France.

Le peuple français, depuis mai 1968, s'est nettement et positivement démarqué par sa lutte contre toutes les formes de compromis et de réformes, même du plus alléchant programme de gouvernement.

La lutte quotidienne permettra à toutes les couches laborieuses du pays de perfectionner son instrument de lutte révolutionnaire, en désagrégeant les réformes parlementaristes des hommes inféodés aux intérêts de la société capitaliste, en liant sa tactique de lutte quotidienne, qui lui sert de base d'appui, à l'enrichissement d'éléments clairs et positifs nécessaires au mouvement de libération révolutionnaire.

Aujourd'hui, en 1971, le nom de l'auteur du plan qui porte son nom n'est plus prononcé par les politiciens qui sont responsables de son application - dont la misère et le chômage, la fermeture des puits, les licenciements des ouvriers de la sidérurgie et du textile – dont notre pays paye le lourd tribut de l'hégémonie des impérialistes américains sur le monde ; ils prouvent par leur silence leur fourberie, leur trahison en usant d'un nom nouveau de « reconversion », en n'éclairant pas les masses sur les véritables desseins politiques d'appauvrissement de toute la France, en liquidant nos industries. Ce ne sera pas faute d'être avertis des satisfactions déclarées de l'Office du Business Economies, du service du commerce, des profits réalisés par les investissements dans les pays marshallisés.

Cette information stipule : « L'accroissement de ces revenus est attribué aussi bien à l'expansion des investissements américains à l'étranger depuis la fin de la guerre qu'à l'augmentation significative du rendement de ces investissements. »

Ainsi, au nom de la « *communauté européenne* », c'est la disparition de nos usines sidérurgiques, la fermeture de nos puits de mines, d'où les milliardaires américains verront accroître leurs dollars :

- 1948 : 1,8 milliards de dollars ;

- 1949 : 1,9 milliards de dollars ;
- 1950 : 2,2 milliards de dollars.

Si en 1951 plus de 100 puits sont fermés, avec un effectif de 75 000 mineurs au moins, réemployant les méthodes des anciennes compagnies : brimades, amendes, vexations, cadences accélérées, la productivité augmente.

Le bilan des Charbonnages de France est significatif : « L'amélioration du rendement individuel a permis de couvrir 75% des charges. »

Les victimes de cette politique du Plan Marshall, des décrets Lacoste et du Plan Schumann seront une fois de plus les travailleurs et le petit commerce. Les dirigeants américains ne se gênaient point pour publiquement marquer leur satisfaction. Tel ce président du syndicat CIO de l'habillement, Jacob Potopsky, analysant les bienfaits du Plan Marshall pour les milliardaires de son pays, qui déclarait le 17 septembre 1951 : « Les riches deviennent plus riches encore, et les pauvres commencent à s'appauvrir. »

Mais les riches sont les monopolistes des business outre-atlantique, et les pauvres sont les licenciés des grèves de 1948, les ripés, les silicosés, les veuves, les orphelins. Nos politiciens marshallisés ont mis en application l'ordre du directeur des services du Plan Marshall, mais, disait-il, « ce serait une grosse erreur psychologique que de poursuivre notre politique sous le même nom ».

Aussitôt dit, aussitôt fait ; c'est ainsi que le Plan Marshall, comme les décrets Lacoste, plan pool charbon-acier disparaissaient du vocabulaire de nos hommes politiques.

Le Plan Marshall prendra désormais le nom de « récession »; c'est sous ce camouflage qu'à l'heure présente se poursuit la politique d'appauvrissement que les impérialistes ont imposée dès la libération à- notre pays.

William Shakespeare a écrit : « Ce que nous appelons une rose sentira tout aussi bon sous un autre nom. »

CONCLUSIONS

La justesse de la lutte de la corporation minière contre les décrets Lacoste se justifiera dans les années suivantes.

Elle a aussi permis de démasquer et de faire connaître aux générations futures le vrai visage des alliés serviles des ministres socialistes de l'Etat-patron aux ordres des impérialistes américains.

Les mineurs luttèrent pour leurs revendications qui ne furent pas toutes arrachées mais aussi avec une conscience nationale d'empêcher que nos riches régions du Nord ne deviennent qu'un désert.

Les décrets du ministre socialiste Lacoste pour la fermeture des puits, déjà commencée depuis le début de l'année, justifieront-elles seules la lutte et les sacrifices des mineurs au cours de la répression des grèves de 1948 ?

« Ripage », « récession » qui vont s'inscrire dans le vocabulaire des masses minières sont à l'origine des misères dans les bassins houillers, conséquence du chômage, de la surexploitation, des brimades et vexations contre les malades et blessés. Ce sera le triste démarrage de l'exode, chaque année, de milliers de familles vers l'extrémité du bassin, et toute cette misère profitera aux trusts américains, ce dont se réjouiront les revanchards allemands ainsi que les grands manitous de la Ruhr.

Les mineurs du fond et du jour du 7 d'Auchel, le vendredi 28 juillet 1950, entameront une nouvelle forme de lutte contre les néfastes décrets Lacoste.

Pendant un mois, ils occuperont leurs puits, aidés par une puissante solidarité des habitants de Cauchy à la Tour et de toutes les populations du bassin, et de nombreuses usines de France.

Du 1er janvier 1948 au 1er juillet 1950, 78 exploitations minières (houille, lignite, anthracite et autres substances) sont fermées, 63000 ouvriers sont jetés hors de la production. Depuis septembre 1948, les licenciés pour le Nord et le Pas-de-Calais dépasseront 40000.

Cette fois encore, la social-démocratie vient de trahir le prolétariat. Le mérite de la corporation minière fut d'être à la pointe de la lutte contre les trusts américains et les intérêts des magnats de la Ruhr.

Le bilan que nous venons d'analyser de la grève héroïque des mineurs de 1948 oblige tous les travailleurs communistes, socialistes, démocrates, commerçants, petits artisans et toutes les couches laborieuses du pays à se poser la question :

Pourquoi pour leurs besoins politiques les partis qui se réclament de la gauche restent-ils muets et silencieux sur cette politique, qui a coûté et coûte encore très cher aux travailleurs des régions minières et au petit commerce des décrets Lacoste de 1948 ?

Tous sont en droit, et c'est un devoir de classe, de se poser la question et d'agir contre cette politique. De quel prix dans les années qui viennent la classe ouvrière payera-t-elle ainsi que ses alliés cette alliance avec les hommes politiques qui depuis la Libération ont été les serviles exécutants des impérialistes et des monopoles ?

Ils ont nettement démontré que les alliances ne sont que des ambitions parlementaires, que ces soumissions et ces marchandages politico-bourgeois ne sont pas la vraie voie révolutionnaire et encore moins les armes nécessaires pour se libérer de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Qu'un nom remplace « décrets Lacoste », « Plan Marshall », « Plan Schumann », « pool charbon-acier », ce nom « récession », c'est la continuation de la politique des intérêts des monopoles. Ce nom « récession » auquel même les partis politiques et les syndicats veulent et s'efforcent d'habituer les victimes des décrets Lacoste, est tiré des tiroirs des ennemis du prolétariat. Récession qui est employée à satiété à longueur de réception ministérielle ou par toute personnalité au cours de leurs multiples déplacements et descentes dans les préfectures du bassin ou foires inaugurales.

A ces thuriféraires serviles du régime capitaliste, la corporation minière, les commerçants, les intellectuels de nos régions démantelées pour les intérêts des monopoles, ces couches appauvries par leur politique sont en droit de crier : « Bas les masques ! Vos hypocrisies sont de la fiente impérialiste et raciste qui se conjugue avec le fascisme. »